



L'économie

Le progrès économique et social et l'amélioration constante des conditions de vie et de travail sont des objectifs fondamentaux pour l'Union européenne. Au cours des cinq dernières décennies, les décideurs politiques se sont efforcés d'améliorer l'intégration économique (en supprimant les barrières à la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes) afin de créer de nouveaux emplois et de stimuler la croissance économique. De nombreux progrès ont été accomplis, tels que la création de l'union douanière, puis du marché unique et, plus récemment, de l'Union économique et monétaire (UEM).

L'acte unique européen avait pour objectif principal d'insuffler un nouvel élan au processus de construction européenne afin de parachever le marché intérieur⁽¹⁾. Depuis 1993, le marché unique européen a renforcé la possibilité pour les personnes, les marchandises, les services et les capitaux de circuler en Europe aussi librement qu'au sein d'un même pays. Prévu dès la création de la CE dans le traité de 1957 instituant la Communauté économique européenne, ces libertés ont été conçues pour: permettre aux citoyens de vivre, travailler, étudier ou prendre leur retraite dans un autre État membre, intensifier la concurrence en tant que vecteur de baisse des prix, de diversification de l'offre des produits commercialisés et de renforcement des niveaux de protection des consommateurs, et faciliter et réduire le coût des échanges commerciaux au-delà des frontières.

Il est désormais plus facile de traverser les frontières intérieures de l'UE, en particulier au sein de l'espace Schengen, ou de commander un large éventail de produits qui peuvent être livrés depuis tous les pays de l'UE. D'après la Commission européenne, le marché unique a créé 2,5 millions d'emplois depuis 1993 et généré plus de 800 000 millions d'euros de richesses supplémentaires grâce à la suppression des droits de douane, des quotas mais également des obstacles techniques et administratifs au libre-échange⁽²⁾. La création d'un marché unique a stimulé la libéralisation des marchés de services publics jusqu'alors protégés par des monopoles, notamment dans les secteurs des télécommunications, de l'électricité, du gaz et de l'eau. Ainsi, de nombreux ménages et entreprises à travers l'Europe ont de plus en plus la capacité de choisir leurs

(1) http://europa.eu/scadplus/treaties/singleact_fr.htm.

(2) http://europa.eu/pol/overview_fr.htm.



fournisseurs de services. Néanmoins, des marchés nationaux cloisonnés subsistent dans certains domaines relatifs, par exemple, aux services financiers et au transport.

Le Conseil et le Parlement européen ont adopté en 2005 un ensemble intégré de lignes directrices⁽³⁾, une feuille de route visant à dynamiser la croissance et stimuler la création d'emplois, tout en assurant la cohésion sociale et le respect de l'environnement dans l'UE, pour la période de 2005 à 2008. Cet ensemble constitue une stratégie globale qui couvre les politiques macroéconomiques et microéconomiques, ainsi que les politiques de l'emploi. Les États membres élaborent dans ce cadre des programmes nationaux de réforme, en combinant les mesures budgétaires et de protection sociale qu'ils estiment les mieux adaptées à leur situation nationale.

2.1 Les comptes nationaux

Introduction

L'unité la plus fréquemment utilisée pour mesurer la taille globale d'une économie est le produit intérieur brut (PIB). Il correspond à la valeur monétaire totale de l'ensemble de l'activité de production dans une zone géographique donnée. Le PIB aux prix du marché représente le résultat final de l'activité de production de l'ensemble des unités productrices dans une zone donnée (par exemple, un territoire national), que les unités soient détenues par des ressortissants ou des étrangers. Le PIB, et en particulier le PIB par habitant, est l'un des principaux indicateurs utilisés pour l'analyse économique ainsi que pour les comparaisons dans l'espace et/ou dans le temps, notamment pour la mesure du niveau de vie.

Le taux d'épargne des ménages varie considérablement selon les pays en

fonction de leurs différences institutionnelles, démographiques et socio-économiques. Les dispositions gouvernementales relatives aux pensions de retraite, les régimes publics d'assurance maladie et d'assurance chômage, ainsi que la structure démographique par âge influencent le taux d'épargne de la population. Ainsi, les personnes âgées ont tendance à dépenser leurs actifs financiers durant leur retraite au détriment de l'épargne. Enfin, la disponibilité et le prix du crédit, de même que les comportements vis-à-vis de la dette, peuvent également influencer les choix en matière de dépenses et d'épargne, un phénomène qui s'est manifesté avec un effet dévastateur à l'automne 2008.

Hormis les choix individuels de schémas de consommation et d'épargne, les États membres de l'UE doivent également disposer de finances publiques saines, par un équilibre des priorités de dépenses selon les types et les niveaux des impôts qu'ils fixent. Les gouvernements des États membres conservent la responsabilité de fixer leurs niveaux d'imposition directe, c'est-à-dire les impôts sur le revenu des personnes, sur les bénéficiaires des sociétés, sur l'épargne et sur les plus-values. En matière d'impôts sur les bénéficiaires des entreprises, l'UE poursuit deux objectifs: empêcher la concurrence fiscale dommageable entre les États membres et soutenir le principe de libre circulation des capitaux. Les paiements transfrontaliers d'intérêts, les redevances et les dividendes versés aux entreprises mères et sœurs ont été progressivement exemptés des taxes dans le pays à partir duquel les paiements sont effectués. En outre, des discussions sont en cours concernant la création d'une base fiscale commune aux entreprises, c'est-à-dire que les règles appliquées à chaque type de transaction seraient identiques dans toute l'UE afin de prévenir la concurrence déloyale mais que les États membres resteraient libres de fixer les taux d'imposition réels.

(3) <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ.L:2005:205:0021:0027:FR:PDF>.



Définitions et disponibilité des données

Le système européen de comptes (économiques intégrés) est la méthodologie d'établissement des comptes nationaux en Europe. La version actuelle, le SEC 95, est entièrement cohérente avec les lignes directrices mondiales en matière de comptabilité nationale (le SCN 93).

Les données des comptes nationaux englobent les informations relatives au PIB et à ses composantes, à l'emploi, aux agrégats de la consommation finale, au revenu et à l'épargne. Un grand nombre de ces variables annuelles est également calculé sur une base trimestrielle. Il existe des ventilations pour certaines variables par activité économique (les branches d'activité telles que définies par la NACE), par produit d'investissement, par fonction de consommation finale (telle que définie par la COICOP) et par secteur institutionnel.

L'analyse de l'économie des différents pays peut être facilitée par l'étude du PIB par habitant, c'est-à-dire en supprimant l'influence de la taille absolue de la population. Le **PIB par habitant** constitue un indicateur économique approximatif du niveau de vie, ainsi qu'un instrument de mesure de base de la compétitivité d'une économie. L'indice de volume du **PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat** (SPA) est exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (fixée à 100). Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par habitant pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa. Idéalement, ces comparaisons entre la richesse et la compétitivité des pays doivent reposer sur des séries exprimées en SPA. Pour cela, les mesures du PIB, exprimées en monnaies nationales, sont converties dans une monnaie commune en utilisant, plutôt que les taux de change, des parités des pouvoirs d'achat (PPA) qui reflètent le

pouvoir d'achat de chaque monnaie. Le PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat (la monnaie commune) gomme ainsi les disparités entre les niveaux des prix des pays et permet de comparer des économies de taille absolue différente. Il convient de noter que l'indice calculé à partir des chiffres en SPA est destiné à effectuer des comparaisons entre pays plutôt que dans le temps.

Le calcul du **taux annuel de croissance du PIB à prix constants** permet de comparer la dynamique du développement économique à la fois dans le temps et entre des économies de tailles différentes, sans tenir compte des niveaux de prix.

Une autre série de données relatives aux comptes nationaux est utilisée dans le cadre des analyses de compétitivité, à savoir des indicateurs liés à la productivité de la main-d'œuvre, tels que les mesures de productivité de la main-d'œuvre. Le PIB en SPA par personne occupée est destiné à donner une impression d'ensemble de la productivité des économies nationales. Néanmoins, il doit être tenu compte du fait que cette mesure dépend de la structure de l'emploi total et qu'elle peut, par exemple, baisser en raison du déplacement d'un emploi à temps plein vers un emploi à temps partiel. Par conséquent, le PIB en SPA par heure travaillée fournit une meilleure image de la productivité car il s'appuie sur une mesure plus cohérente de la main-d'œuvre.

Le **PIB** peut être défini et calculé de trois manières:

- selon l'optique de la «production», il est égal à la somme de la valeur ajoutée brute des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activités plus les impôts nets des subventions sur les produits;
- selon l'optique des «dépenses», il est égal à la somme des emplois finals de biens et de services par les unités



économiques résidentes (consommation finale et formation brute de capital) plus les exportations nettes des importations de biens et de services;

- selon l'optique du «revenu», il est égal à la somme de la rémunération des salariés, des impôts nets sur la production et les importations, de l'excédent brut d'exploitation et du revenu mixte.

L'optique de la production

La **valeur ajoutée brute** est définie comme la valeur de tous les biens et services nouvellement produits moins la valeur de tous les biens et services consommés pour leur création. La dépréciation des actifs fixes n'est pas prise en compte. Pour calculer la valeur ajoutée, on évalue la production aux prix de base et la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition. Les impôts sur les produits moins les subventions doivent être additionnés à la valeur ajoutée pour obtenir le PIB aux prix du marché.

Il existe différents indicateurs de la **productivité de la main-d'œuvre**, par exemple, sur la base du PIB (ou de la valeur ajoutée) en SPA par rapport soit au nombre de personnes actives, soit au nombre d'heures travaillées.

La ventilation de la valeur ajoutée brute générée par des branches particulières est représentée par six catégories de la nomenclature NACE rév. 1, couvrant l'agriculture, la chasse et la pêche, l'industrie, la construction, le commerce, les transports et les services de communication, les services aux entreprises et les services financiers, et les «autres services».

Dans le système de comptes nationaux, seuls les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et les administrations publiques ont une consommation finale. Les entreprises ont, quant à elles, une consommation

intermédiaire. Les **dépenses de consommation finale privée**, c'est-à-dire celles effectuées par les ménages et les ISBLSM, comprennent les dépenses consacrées à l'acquisition de biens et de services utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels, tandis que les **dépenses de consommation des administrations publiques** recouvrent les biens et services qu'elles produisent ou qu'elles acquièrent en vue de les fournir aux ménages au titre de transferts sociaux en nature.

L'optique des dépenses

Dans l'optique des dépenses, les agrégats des comptes nationaux sont utilisés par la Banque centrale européenne (BCE) et les services de la Commission comme des outils importants pour l'analyse économique et les décisions stratégiques. Les séries trimestrielles respectives sont essentielles pour l'analyse conjoncturelle et les décisions stratégiques qui en découlent. Ces séries sont également largement utilisées pour étayer la prise de décisions dans le secteur privé, en particulier au sein des marchés financiers.

L'**optique des dépenses du PIB** se définit comme la somme des dépenses de consommation finale privée, des dépenses de consommation finale des administrations publiques, de la formation brute de capital et des exportations moins les importations.

Les **dépenses de consommation finale privée** comprennent les dépenses de consommation finale des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), c'est-à-dire leurs dépenses en biens et en services utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels. Les **ISBLSM** sont des producteurs non marchands privés qui constituent des entités juridiques distinctes. Leurs ressources principales, autres que celles résultant des ventes occasionnelles, proviennent de contributions volontaires



en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété. Les églises, les syndicats et les partis politiques sont des exemples d'ISBLSM.

Les **dépenses de consommation finale des administrations publiques** comprennent deux catégories de dépenses: la valeur des biens et des services produits par les administrations publiques elles-mêmes à des fins autres que la formation de capital pour compte propre ou la vente, et les dépenses que les administrations publiques consacrent à l'achat de biens et de services produits par des producteurs marchands en vue de les fournir aux ménages - sans transformation - au titre de transferts sociaux en nature.

La **formation brute de capital fixe** est égale aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents augmentées de certaines plus-values sur actifs non produits découlant de l'activité de production. Par «actifs fixes», il faut entendre des actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant une durée d'au moins un an. Ces actifs peuvent être issus des processus de production ou des importations. Les investissements peuvent émaner des institutions publiques ou privées. La formation brute de capital est la somme de la formation brute de capital fixe et de la variation des stocks de produits.

La **variation des stocks** est mesurée par la valeur des entrées en stocks diminuée de la valeur des sorties de stocks et des éventuelles pertes courantes sur stocks.

Le **solde des échanges extérieurs** représente la différence entre les exportations et les importations de biens et de services. Selon la taille des exportations et des

importations, il peut être positif (excédent) ou négatif (déficit).

L'optique du revenu

Les données d'Eurostat sur le revenu des facteurs de production sont cruciales pour l'analyse économique dans un certain nombre de contextes intra et extracommunautaires. Les études de compétitivité, d'inégalité de répartition des rémunérations ou de développement économique à long terme en sont des exemples typiques. Les utilisateurs en dehors de la Commission comprennent, en particulier, les milieux universitaires et les institutions financières.

La production requiert des facteurs de production comme le travail des salariés et le capital. Ces facteurs doivent être rémunérés. L'optique du «revenu» montre comment le PIB est réparti entre les différents participants au processus de production, en tant que somme:

- **de la rémunération des salariés:** elle correspond au total des rémunérations en espèces ou en nature que versent les employeurs à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers au cours de la période de référence des comptes. La rémunération des salariés est ventilée comme suit: traitements et salaires (en espèces et en nature); cotisations sociales des employeurs (cotisations sociales effectives des employeurs et cotisations sociales imputées des employeurs);
- **de l'excédent brut d'exploitation:** il s'agit de l'excédent (ou du déficit) sur les activités de production avant la prise en compte des intérêts, des loyers ou des frais payés ou perçus pour l'utilisation des biens;
- **du revenu mixte:** il s'agit de la rémunération des travaux effectués par le propriétaire (ou des membres de sa famille) d'une entreprise non constituée en société. Ce revenu est qualifié



de «mixte» parce qu'il n'est pas possible de le distinguer des bénéfiques réalisés par l'entreprise du propriétaire;

- **des impôts sur la production et les importations moins les subventions:** il s'agit des paiements obligatoires (dans le cas des impôts), sans contrepartie, aux ou des administrations publiques ou institutions de l'Union européenne, en rapport avec la production ou l'importation de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, de bâtiments ou autres actifs utilisés dans la production.

L'**épargne des ménages** est la source domestique principale du financement des investissements de capitaux. Les mesures du taux d'épargne peuvent être exprimées sur une base brute ou en nette. Le **taux d'épargne net** est obtenu en déduisant la consommation de capital fixe (dépréciation). Le système des comptes permet par ailleurs de présenter aussi le revenu disponible et l'épargne sur une base brute, c'est-à-dire y compris la consommation de capital fixe. À cet égard, une estimation de l'épargne des ménages peut être obtenue par la soustraction des dépenses de consommation du revenu disponible et par l'ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension. Ce dernier comprend essentiellement les revenus de la rémunération des salariés et de l'exploitation des entreprises non constituées en sociétés, plus les recettes des intérêts, les dividendes et les prestations sociales et moins les paiements des impôts sur le revenu, les intérêts et les cotisations de sécurité sociale.

Conclusions principales

Le PIB de l'EU-27 s'élevait à 12 303 961 millions d'euros en 2007, dont un peu moins des trois quarts (72,5 %) étaient assurés par les pays de la zone euro. Les

quatre économies les plus importantes de l'UE (l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et l'Italie) représentaient près des deux tiers (64,0 %) du PIB de l'EU-27 en 2007. Les comparaisons entre les pays doivent être réalisées avec précaution. En effet, il est nécessaire de tenir compte de l'influence des fluctuations du taux de change lors de l'analyse des données. Par exemple, la fluctuation apparente du PIB des États-Unis reflète en grande partie la vigueur du dollar entre 2001 et 2003, puis son effondrement face à un euro fort, plutôt que des changements inhérents au niveau du PIB exprimé en dollars (qui n'a cessé d'augmenter).

Fort d'une augmentation moyenne d'environ 3 % par an à la fin des années 1990, le taux de croissance du PIB réel a considérablement ralenti au début du nouveau millénaire, à un rythme annuel légèrement supérieur à 1 % en 2002 et 2003, avant d'enregistrer un rebond vigoureux en 2006 et 2007, s'établissant à nouveau aux alentours de 3,0 % par an.

Dans l'étude des conditions de vie, le PIB par habitant est l'une des statistiques les plus fréquemment invoquées. Dans l'ensemble de l'EU-27, il s'élevait à 24 800 euros en 2007. Le Luxembourg a enregistré incontestablement le plus haut niveau parmi les États membres avec 75 200 euros par habitant. Même en tenant compte du coût de la vie relativement élevé au Luxembourg, le PIB par habitant en SPA demeure près de deux fois supérieur à celui de n'importe quel autre État membre. Ces chiffres élevés observés au Luxembourg s'expliquent en partie par l'importance des travailleurs frontaliers belges, français et allemands. Les plus faibles niveaux de PIB par habitant parmi les États membres ont été relevés en Bulgarie et en Roumanie, où le niveau de vie (à nouveau en SPA) avoisinaient 40 % de la moyenne de l'EU-27 en 2007.



Ces dernières années, la productivité de la main-d'œuvre des États membres ayant adhéré à l'UE en 2004, en particulier la République tchèque, la Pologne, la Slovénie, la Slovaquie et les pays baltes, a rapidement convergé vers la moyenne de l'EU-27.

L'on a constaté au cours des dernières décennies un renversement de tendance important dans la structure de l'économie de l'UE. En effet, la part de la valeur ajoutée brute de l'agriculture et de l'industrie a chuté, tandis que celle de la plus grande partie du secteur des services progressait. Ce changement s'explique du moins en partie par des phénomènes tels que les mutations technologiques, l'évolution des prix relatifs et la mondialisation, souvent à l'origine du transfert des outils de production vers des régions où les coûts de main-d'œuvre sont moindres. Plus d'un quart de la valeur ajoutée brute de l'EU-27 (28,2 %) provenait des services aux entreprises et des services financiers en 2007. Trois autres branches ont également enregistré des parts significatives équivalentes à un peu plus du cinquième de la valeur ajoutée totale, à savoir les «autres services» (composés principalement des administrations publiques, de l'éducation et des systèmes de santé ainsi que des autres services collectifs, sociaux et personnels (22,3 %)), le commerce, les transports et les services de communication (21,2 %) et l'industrie (20,2 %). Le reste de l'économie se répartissait entre la construction (6,3 %) et l'agriculture, la chasse et la pêche (1,9 %).

Ainsi, les trois groupes de services susmentionnés représentaient 71,7 % de la valeur ajoutée brute totale de l'EU-27 en 2007. La part relative des services était particulièrement importante au Luxembourg, en France, au Royaume-Uni et en Belgique, ainsi que dans les destinations de vacances, Chypre et Malte. Dans ces six pays, les services représentaient plus des trois quarts de la valeur ajoutée totale.

Le volume des dépenses de consommation finale dans l'EU-27 a augmenté de 28,1 % entre 1996 et 2007. Cette évolution est largement similaire à la croissance du PIB sur la même période (31,2 %). La progression de la formation brute de capital affiche la hausse la plus forte, avec 48,8 % sur la même période. La consommation des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages s'est également accrue de près de 30,1 % entre 1996 et 2007 et représentait 57,5 % du PIB de l'EU-27 en 2007. Cette proportion est restée relativement stable sur la durée, malgré le recul observé ces dernières années par rapport au pic de 58,7 % de 2001.

La part du PIB total consacrée à l'investissement en actifs fixes, en particulier le niveau d'investissement dans les machines et équipements ainsi que dans les produits des TIC, est un indicateur important pour la croissance économique à venir. La formation brute de capital fixe représentait 20,6 % du PIB de l'EU-27 en 2007, soit une augmentation pour la quatrième année consécutive de son importance relative par rapport à son niveau le plus bas de 19,6 % du PIB enregistré lors du dernier ralentissement économique de 2003. On observe une variation importante dans l'intensité des investissements qui pourrait en partie refléter les différences de structure économique des États membres. La formation brute de capital fixe par rapport au PIB oscillait de plus de 30 % en Estonie, en Lettonie, en Espagne et en Roumanie à moins de 19 % en Suède, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Le solde des échanges extérieurs de biens et de services est excédentaire depuis dix ans. Néanmoins, ces dernières années, la taille relative de l'excédent a reculé, atteignant 0,4 % du PIB en 2007.



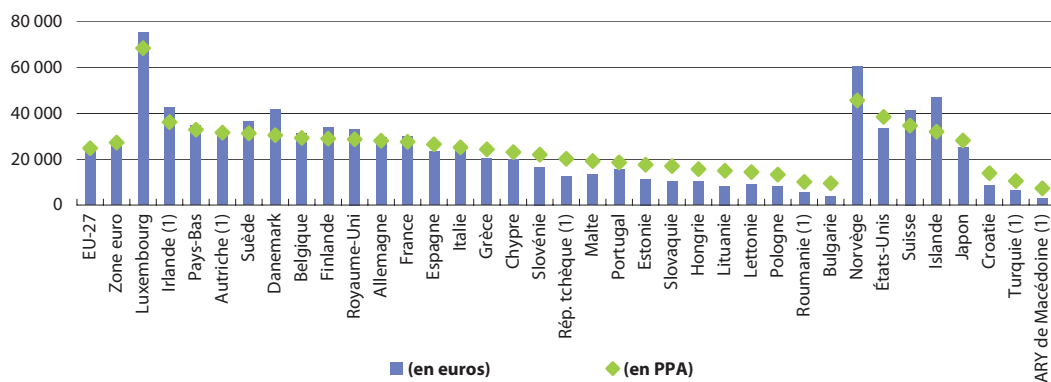
Plus une économie produit, plus elle peut redistribuer de revenus aux facteurs qui sont à l'origine de cette production. Entre 1998 et 2007, le PIB de l'EU-27 (mesuré à prix courants) a augmenté au total de 51,1 %. En comparaison, le revenu des salariés affichait une progression totale de 47,7 % sur la même période. En ce qui concerne les facteurs de revenu, la croissance la plus rapide enregistrée était celle des impôts sur la production et les importations moins les subventions, en raison principalement d'une accélération soutenue pendant les périodes d'expansion économique (à la fin des années 1990 et à nouveau depuis 2004).

Au sein de l'EU-27, la ventilation du PIB par facteurs de production en 2007 était dominée par la rémunération des salariés (48,5 %), tandis que l'excédent brut d'exploitation et le revenu mixte constituaient 39,2 % du PIB, et les impôts sur la production et les importations moins les subventions correspondaient aux 12,3 % restants.

Dans certains pays, l'épargne nationale brute par rapport au revenu national disponible a considérablement reculé entre 1997 et 2007, en particulier au Portugal (de 7,2 points), en Slovaquie (de 3,3 points), au Royaume-Uni (de 2,9 points), en Irlande (de 2,8 points) et en Italie (de 2,5 points). Les taux d'épargne nationaux les plus élevés (entre 27,8 % et 28,6 %) ont été enregistrés aux Pays-Bas, en Suède et en Finlande.

Par rapport au revenu disponible brut des ménages, l'épargne brute des ménages représentait 10,7 % du PIB en 2007 dans l'EU-27. La Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Autriche ont enregistré un taux d'épargne d'environ 14 à 16 % du revenu disponible brut de leurs ménages. En revanche, la Finlande, le Royaume-Uni et le Danemark ont connu des taux d'épargne des ménages entre 5,5 % et 2,5 % en 2006 et 2007, tandis que la Grèce et la Lituanie ont enregistré des taux vers 1 %. La Roumanie et l'Estonie ont connu des valeurs négatives entre 2003 et 2006, ce qui signifie que les ménages de ces pays ont dépensé plus d'argent qu'ils n'en ont gagné et ont eu recours au crédit pour certaines dépenses, mais l'Estonie a de nouveau enregistré un taux positif en 2007.

Figure 2.1: PIB par habitant aux prix courants du marché en 2007



(1) Prévisions.

Source: Eurostat (tec00001 et nama_gdp_c)

**Tableau 2.1:** PIB par habitant aux prix courants du marché

(SPA, EU-27=100)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	PIB par habitant, 2007 (en SPA)	PIB par habitant, 2007 (en euros)
EU-27	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	24 800	24 800
Zone euro (1)	115	114	114	114	113	112	111	111	110	110	27 300	27 800
Belgique (2)	123	123	126	124	125	123	121	121	120	118	29 300	31 100
Bulgarie	27	27	28	29	31	33	34	35	37	38	9 500	3 800
République tchèque	71	70	69	70	71	74	75	76	78	82	20 200	12 400
Danemark	132	131	132	128	129	125	126	127	126	123	30 500	41 700
Allemagne	123	123	119	117	116	117	117	115	114	113	28 100	29 500
Estonie	42	42	45	46	50	55	57	62	68	71	17 600	11 400
Irlande	122	127	131	133	138	141	142	144	145	146	36 200	42 600
Grèce	84	83	84	87	91	92	94	96	97	98	24 300	20 500
Espagne	96	97	98	98	101	101	101	103	105	107	26 500	23 400
France (2)	115	115	116	116	116	112	110	112	112	111	27 600	29 800
Italie	120	118	117	118	112	111	107	105	103	101	25 200	25 900
Chypre	87	88	89	91	90	89	91	93	92	93	23 100	19 900
Lettonie	36	36	37	39	41	43	46	50	54	58	14 400	8 800
Lituanie	40	39	39	42	44	49	51	53	56	60	15 000	8 300
Luxembourg	218	238	244	235	241	247	253	264	279	276	68 500	75 200
Hongrie	53	54	56	59	62	64	63	64	65	64	15 700	10 100
Malte	81	81	84	78	80	79	77	78	77	77	19 200	13 200
Pays-Bas	129	131	135	134	134	130	130	132	132	133	32 900	34 600
Autriche	132	132	132	125	127	127	127	128	127	127	31 600	32 600
Pologne	48	49	48	48	48	49	51	51	52	54	13 300	8 100
Portugal	77	79	78	78	77	77	75	75	75	75	18 600	15 400
Roumanie	:	26	26	28	29	31	34	35	39	41	10 100	5 600
Slovénie	78	80	79	79	81	82	85	87	88	89	22 000	16 600
Slovaquie	52	51	50	53	54	56	57	61	64	69	17 000	10 200
Finlande	115	115	118	116	116	113	117	115	117	117	29 000	34 000
Suède	123	126	127	122	121	123	125	124	124	126	31 300	36 300
Royaume-Uni	116	116	117	118	119	120	122	119	118	116	28 700	33 200
Croatie	44	43	43	44	46	48	49	50	52	56	13 900	8 600
ARY de Macédoine	27	27	27	25	25	26	27	28	28	29	7 300	2 700
Turquie	43	39	40	36	34	34	37	39	41	42	10 500	6 500
Islande	141	140	132	133	130	126	131	135	130	129	32 000	46 900
Norvège	139	145	165	162	155	157	165	180	186	184	45 700	60 400
Suisse	150	147	146	141	142	138	136	135	137	140	34 700	41 500
Japon	121	118	117	114	112	112	113	114	114	114	28 200	25 000
États-Unis	160	162	159	155	152	154	155	158	157	155	38 500	33 400

(1) ZE-13 au lieu de ZE-15 pour 1998 à 2003.

(2) Rupture des séries, 2004.

Source: Eurostat (tsieb010, tec00001 et nama_gdp_c)

**Tableau 2.2:** PIB aux prix courants du marché

(en milliards d'euros)

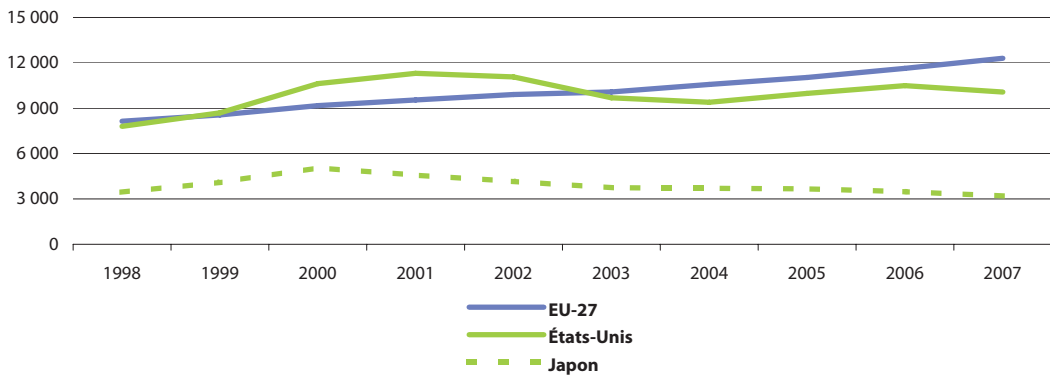
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Part de l'EU-27, 2007 (en %)
EU-27	8 142	8 558	9 173	9 549	9 911	10 077	10 577	11 035	11 641	12 304	100,0
Zone euro	6 140	6 422	6 757	7 051	7 299	7 514	7 819	8 109	8 499	8 919	72,5
Belgique	228	238	252	259	268	275	290	302	317	331	2,7
Bulgarie	11	12	14	15	17	18	20	22	25	29	0,2
République tchèque	55	56	61	69	80	81	88	100	113	127	1,0
Danemark	155	163	174	179	185	189	197	208	220	228	1,9
Allemagne	1 952	2 012	2 063	2 113	2 143	2 164	2 211	2 243	2 322	2 423	19,7
Estonie	5	5	6	7	8	9	10	11	13	15	0,1
Irlande	79	91	105	117	130	139	149	161	175	186	1,5
Grèce	122	132	138	146	158	171	185	199	214	229	1,9
Espagne	537	580	630	681	729	783	841	909	982	1 051	8,5
France	1 315	1 368	1 441	1 497	1 549	1 595	1 660	1 726	1 807	1 892	15,4
Italie	1 087	1 127	1 191	1 249	1 295	1 335	1 392	1 428	1 480	1 536	12,5
Chypre	9	9	10	11	11	12	13	14	15	16	0,1
Lettonie	6	7	8	9	10	10	11	13	16	20	0,2
Lituanie	10	10	12	14	15	16	18	21	24	28	0,2
Luxembourg	17	20	22	23	24	26	27	30	34	36	0,3
Hongrie	42	45	52	60	71	75	82	89	90	101	0,8
Malte	3	4	4	4	4	4	5	5	5	5	0,0
Pays-Bas	360	386	418	448	465	477	491	513	540	567	4,6
Autriche	190	198	208	212	219	223	233	244	257	271	2,2
Pologne	153	157	186	212	210	192	204	244	272	309	2,5
Portugal	106	114	122	129	135	139	144	149	155	163	1,3
Roumanie	37	33	40	45	48	53	61	80	98	121	1,0
Slovénie	19	20	21	22	24	25	27	28	30	34	0,3
Slovaquie	20	19	22	24	26	29	34	38	45	55	0,4
Finlande	116	123	132	140	144	146	152	157	167	180	1,5
Suède	226	241	266	251	264	276	288	295	313	332	2,7
Royaume-Uni	1 280	1 384	1 573	1 613	1 679	1 616	1 745	1 805	1 913	2 019	16,4
Croatie	19	19	20	22	24	26	29	31	34	37	0,3
ARY de Macédoine	3	3	4	4	4	4	4	5	5	5	0,0
Turquie	239	234	290	218	243	268	315	387	419	479	3,9
Islande	7	8	9	9	9	10	11	13	13	15	0,1
Liechtenstein	:	3	3	3	3	3	3	3	:	:	:
Norvège	135	149	183	191	204	199	208	243	269	284	2,3
Suisse	244	252	271	285	296	288	292	299	310	312	2,5
Japon	3 448	4 102	5 057	4 580	4 162	3 744	3 707	3 666	3 485	3 197	26,0
États-Unis	7 802	8 696	10 629	11 309	11 072	9 690	9 395	9 985	10 496	10 075	81,9

Source: Eurostat (tec00001), CH: Secrétariat de l'Etat à l'Economie / JP: Bureau of Economic Analysis / US: Economic and Social Research Institute



Figure 2.2: PIB aux prix courants du marché

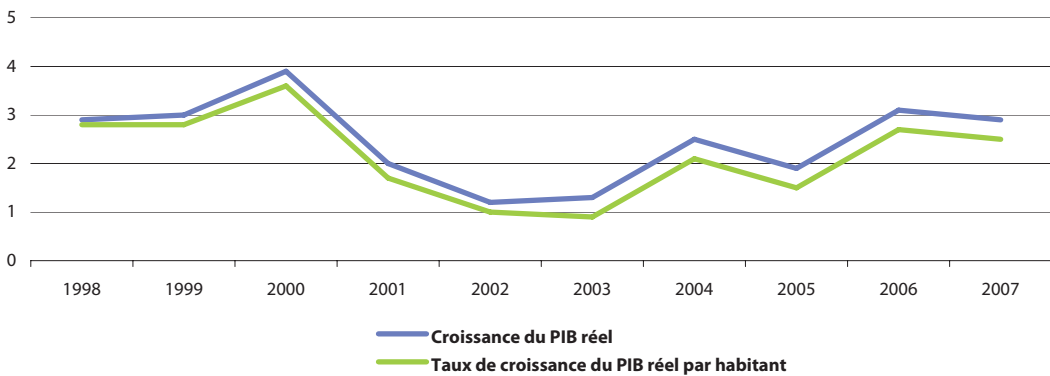
(en milliards d'euros)



Source: Eurostat (tec00001)

Figure 2.3: Croissance du PIB réel, EU-27

(en % de variation en glissement annuel)



Source: Eurostat (tsieb020 et tsdec100)



Tableau 2.3: Productivité de la main-d'œuvre

	Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée (EU-27=100 basé sur des séries exprimées en SPA)						Productivité de la main-d'œuvre par heure travaillée (EU-15=100 basé sur des séries exprimées en SPA)					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	86,8	87,2	87,6	87,6	87,8	88,0
Zone euro	:	:	110,3	110,6	110,2	110,2	:	:	101,1	101,8	101,7	101,8
Belgique (1)	136,6	134,8	132,2	132,0	131,3	130,2	127,9	126,4	126,8	125,2	124,1	123,7
Bulgarie	33,1	33,5	33,8	34,3	34,8	35,7	29,6	30,1	30,1	30,7	31,3	32,0
République tchèque	63,1	66,7	68,1	68,9	70,4	73,6	48,0	50,6	51,8	52,1	53,3	:
Danemark	108,6	106,4	108,8	109,2	108,3	106,0	103,1	101,2	103,9	105,2	103,7	100,4
Allemagne	106,5	108,8	108,3	107,4	106,9	105,7	108,9	111,7	111,6	111,2	110,9	109,7
Estonie	49,3	53,0	55,3	59,0	61,7	64,7	37,9	40,6	42,6	45,1	47,2	49,8
Irlande	133,5	135,5	134,8	133,8	134,7	135,7	103,5	105,9	106,2	105,5	106,5	:
Grèce	100,5	100,3	101,8	103,5	103,8	105,0	70,4	70,5	72,7	73,7	71,8	:
Espagne	105,0	104,0	102,2	102,0	102,9	105,1	90,1	90,0	89,9	90,8	92,4	95,6
France (1)	125,7	121,8	120,8	123,7	124,0	124,3	120,8	117,4	114,9	117,8	119,5	:
Italie	117,8	115,7	112,3	111,1	108,9	108,0	95,1	93,6	91,3	90,7	89,1	88,0
Chypre	84,6	82,7	82,9	84,2	85,0	86,1	65,1	63,8	65,6	67,7	67,7	68,9
Lettonie	43,1	44,3	46,0	49,2	50,9	53,6	33,0	33,6	36,1	38,6	39,9	42,1
Lituanie	48,0	52,0	53,3	54,6	57,1	60,7	39,4	43,0	43,8	43,4	45,7	48,2
Luxembourg	163,5	166,8	169,8	175,6	183,9	180,3	147,9	151,2	159,0	166,1	170,3	174,0
Hongrie	71,0	71,9	72,2	73,4	74,5	73,9	51,8	53,2	53,7	54,7	55,6	55,4
Malte	92,1	90,4	90,4	90,7	90,6	90,1	77,0	76,1	75,1	75,3	75,3	75,1
Pays-Bas	113,4	111,0	112,4	115,3	114,4	114,3	119,0	117,0	119,3	122,9	122,1	:
Autriche	118,0	118,8	119,0	119,9	119,8	119,9	101,0	101,2	101,9	103,6	103,5	104,8
Pologne	54,1	62,6	65,0	65,3	66,2	67,4	43,2	48,9	51,1	51,7	52,8	54,9
Portugal	68,0	68,5	67,2	68,6	68,5	69,9	56,8	58,1	56,6	58,1	57,7	59,3
Roumanie	29,2	31,2	34,4	36,3	39,2	41,0	23,1	25,1	27,7	29,1	:	:
Slovénie	76,7	78,1	80,9	82,7	83,9	84,3	64,4	65,3	69,5	71,1	72,1	72,6
Slovaquie	62,6	63,4	65,6	68,8	71,7	76,8	53,3	55,9	56,5	58,0	60,8	64,2
Finlande	111,6	109,6	112,8	110,8	112,3	111,9	95,5	94,1	97,2	95,7	97,3	97,3
Suède	107,8	110,2	113,5	112,9	113,8	115,3	99,9	102,9	105,0	104,5	105,5	106,1
Royaume-Uni	110,3	110,6	112,3	109,7	109,5	108,8	89,1	90,3	92,5	89,9	90,3	89,8
Croatie	58,1	60,1	60,9	62,0	64,2	68,4	:	:	:	:	:	:
Turquie	49,0	49,7	54,0	56,1	59,7	62,4	:	:	:	:	:	:
Islande	104,4	101,5	107,8	108,8	104,3	102,3	85,1	82,9	88,4	90,1	86,2	84,2
Norvège	131,7	135,2	142,6	155,3	158,9	154,7	137,7	142,7	149,4	162,4	167,5	163,0
Suisse	107,5	105,7	105,2	105,2	105,8	108,9	97,5	95,3	93,6	93,6	94,8	97,7

(1) 2004, rupture des séries.

Source: Eurostat (tsieb030 et tsieb040), OCDE



Tableau 2.4: Valeur ajoutée brute aux prix de base
(en % du total de la valeur ajoutée brute)

	Agriculture, chasse et pêche		Industrie		Construction		Commerce, transports et services de communication		Services aux entreprises et services financiers		Autres services	
	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007
EU-27	2,8	1,9	23,3	20,2	5,6	6,3	21,3	21,2	24,9	28,2	22,2	22,3
Zone euro	2,8	1,9	22,7	20,4	5,7	6,5	21,0	20,7	25,3	28,0	22,4	22,4
Belgique	1,6	0,9	23,5	18,9	4,9	5,2	21,3	23,5	26,3	28,4	22,5	23,2
Bulgarie	26,2	6,2	26,4	24,1	2,7	8,2	17,5	24,4	18,8	22,0	8,4	15,1
République tchèque (1)	4,2	2,6	33,0	32,0	7,5	6,2	24,7	25,3	14,8	16,6	15,8	17,3
Danemark	3,2	1,3	20,9	20,1	4,8	5,6	22,5	21,6	21,8	24,5	26,8	26,8
Allemagne	1,3	0,9	25,1	26,4	6,0	4,0	17,8	17,6	27,3	29,2	22,6	21,9
Estonie	5,2	2,8	24,9	21,3	6,1	9,1	26,7	26,9	20,2	23,3	16,9	16,6
Irlande (1)	5,2	1,7	33,1	25,0	5,6	9,9	18,6	16,8	18,7	26,4	18,9	20,2
Grèce (2)	6,6	3,6	13,9	14,8	7,0	8,3	30,1	30,6	20,6	18,8	21,7	24,0
Espagne	5,0	2,9	22,2	17,5	7,1	12,3	26,4	24,4	18,3	22,1	21,0	20,9
France	3,2	2,2	18,4	14,1	5,1	6,5	19,1	18,7	29,4	33,3	24,8	25,3
Italie	3,2	2,0	24,4	20,8	5,1	6,3	23,9	22,5	22,8	27,6	20,6	20,8
Chypre	4,0	2,2	13,4	9,8	7,9	9,1	29,9	27,2	22,6	27,8	22,2	23,8
Lettonie	5,1	3,3	25,3	13,6	4,2	8,4	31,5	33,0	14,0	23,5	19,9	18,2
Lituanie	11,4	5,3	23,5	23,3	7,6	10,0	27,7	31,5	11,5	14,7	18,3	15,1
Luxembourg	0,8	0,4	14,7	9,3	6,2	5,1	23,1	20,8	37,8	49,0	17,3	15,4
Hongrie	5,9	4,2	28,1	25,2	4,6	4,2	23,2	21,3	19,1	23,0	19,1	22,2
Malte	2,8	2,3	22,3	17,7	4,3	3,8	31,6	27,0	17,4	20,9	21,5	28,3
Pays-Bas	3,5	2,0	20,6	18,8	5,3	5,6	22,3	21,9	26,0	28,3	22,4	23,4
Autriche	2,3	1,8	23,0	23,5	7,9	7,1	24,7	23,1	20,3	24,2	21,7	20,4
Pologne	6,6	4,3	26,1	23,2	7,2	7,9	26,4	27,9	15,3	18,4	18,2	18,3
Portugal	4,6	2,5	22,0	18,0	7,0	6,5	24,2	24,3	19,7	22,4	22,5	26,3
Roumanie (1, 3)	16,0	8,8	29,1	27,5	5,6	8,4	25,5	25,4	12,4	17,6	11,3	12,2
Slovénie	4,2	2,0	29,1	27,5	6,7	7,0	21,7	22,5	18,8	21,6	19,5	19,4
Slovaquie	5,3	2,9	28,0	30,3	7,3	6,7	26,3	26,6	17,0	17,8	16,2	15,8
Finlande	4,1	3,2	27,4	26,2	4,9	6,4	21,8	21,6	19,3	21,2	22,7	21,4
Suède	2,5	1,5	25,1	23,7	4,0	5,0	19,0	19,4	24,2	24,0	25,1	26,3
Royaume-Uni	1,4	0,9	24,9	16,6	5,0	5,2	21,9	21,1	25,4	33,8	21,4	22,4
Croatie	8,7	6,8	24,2	23,3	7,1	6,8	25,6	26,0	17,1	18,8	17,2	18,2
ARY de Macédoine (1)	12,8	12,6	28,4	23,5	6,2	6,7	22,2	28,1	10,2	10,6	20,3	18,6
Turquie	14,3	7,6	24,9	19,3	6,0	4,9	34,2	27,6	8,0	17,6	12,7	10,1
Islande (1)	10,2	6,1	20,8	15,5	8,3	10,5	22,0	18,4	17,0	27,6	21,8	21,9
Norvège	2,4	1,4	32,5	37,8	4,7	5,2	21,4	16,7	16,8	18,3	22,2	20,5
Suisse	1,8	1,2	23,0	22,5	5,5	5,5	22,0	21,8	21,8	23,6	26,0	25,4
Japon	1,5	:	25,5	:	7,6	:	17,6	:	17,2	:	26,8	:
États-Unis (3)	1,3	:	20,0	:	4,6	:	19,9	:	30,7	:	23,5	:

(1) 2006 au lieu de 2007.

(2) 2000 au lieu de 1997.

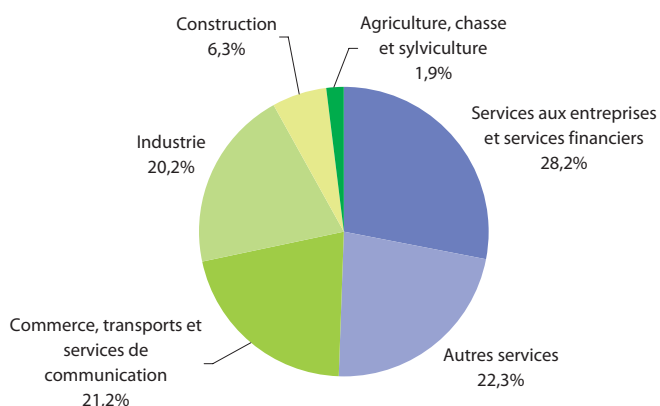
(3) 1998 au lieu de 1997.

Source: Eurostat (tec00003, tec00004, tec00005, tec00006, tec00007 et tec00008)



Figure 2.4: Valeur ajoutée brute aux prix de base, EU-27, 2007 (1)

(en % du total de la valeur ajoutée brute)

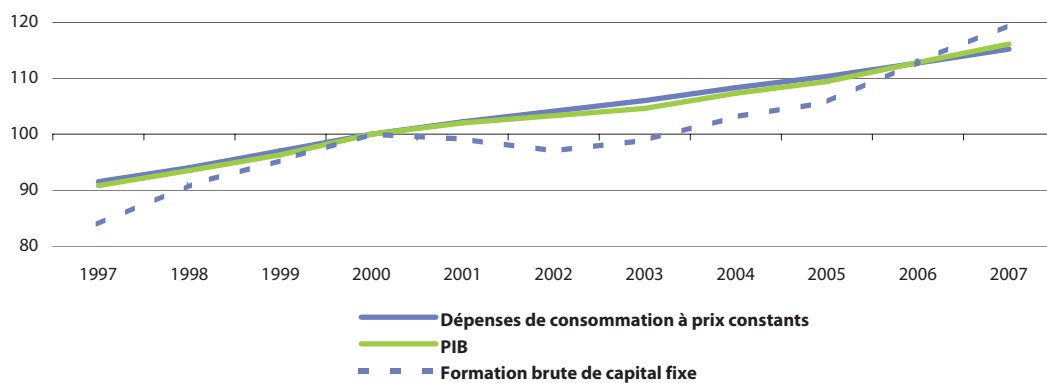


(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (tec00003, tec00004, tec00005, tec00006, tec00007 et tec00008)

Figure 2.5: Dépenses de consommation et formation brute de capital à prix constants, EU-27

(2000=100)

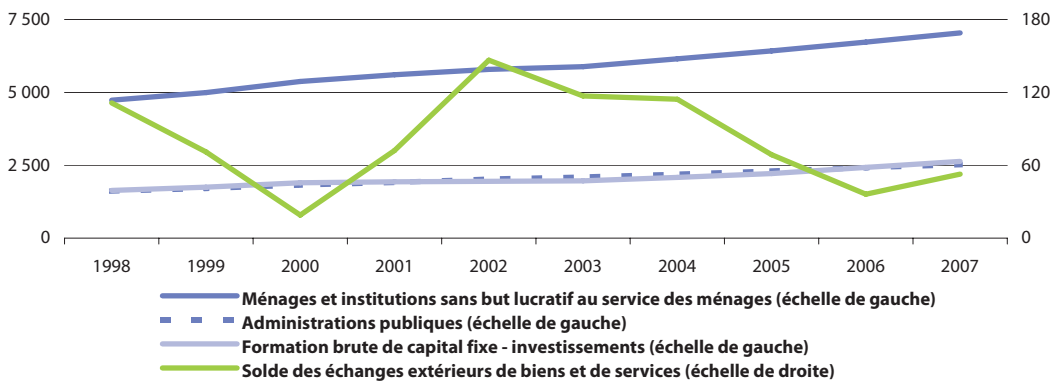


Source: Eurostat (nama_gdp_k)



Figure 2.6: Composantes des dépenses du PIB, EU-27

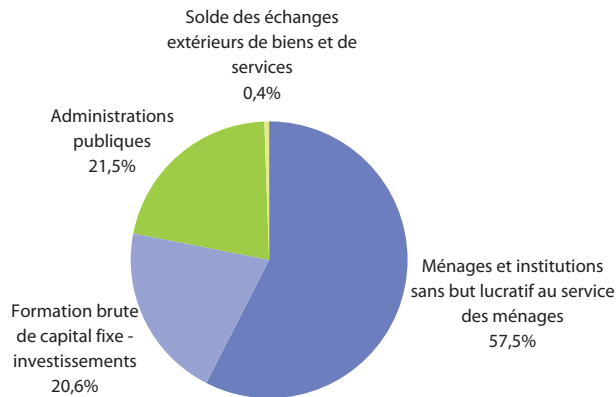
(en milliards d'euros)



Source: Eurostat (tec00009, tec00010, tec00011 et tec00110)

Figure 2.7: Composantes des dépenses du PIB, EU-27, 2007

(en % du PIB)

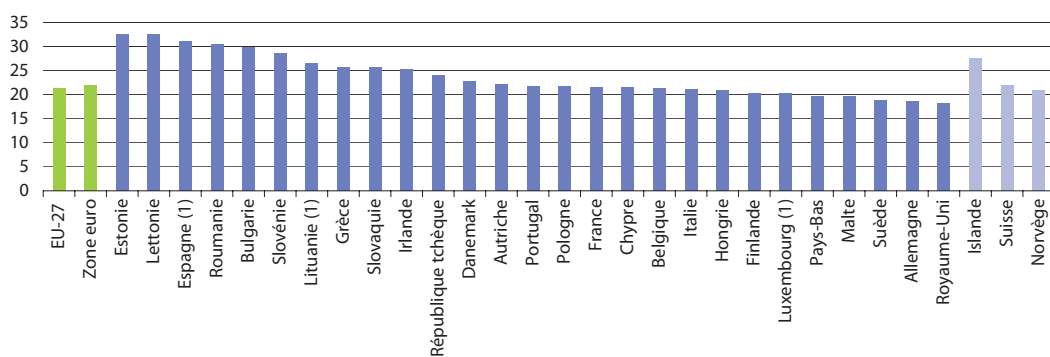


Source: Eurostat (tec00009, tec00010, tec00011 et tec00110)



Figure 2.8: Formation brute de capital fixe, 2007

(en % du PIB)

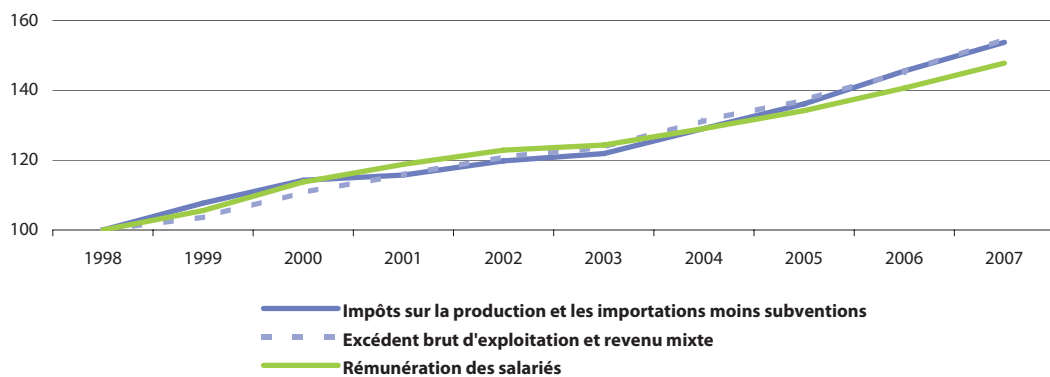


(1) Estimation.

Source: Eurostat (tec00011)

Figure 2.9: Répartition des revenus, EU-27

(1998=100)

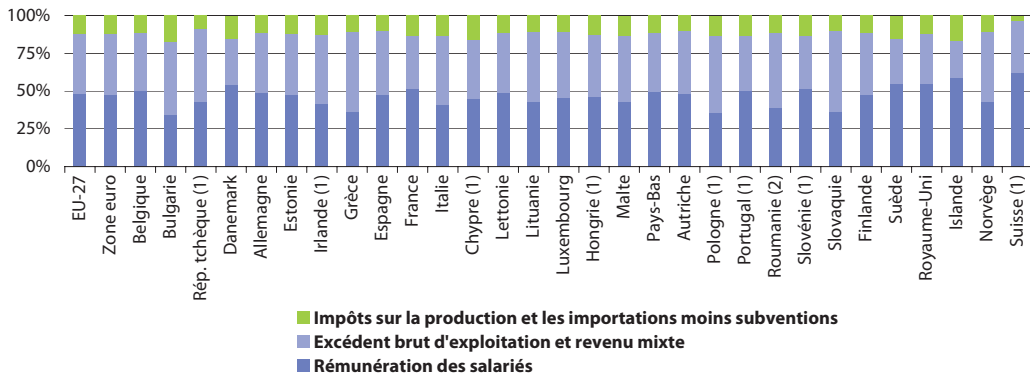


Source: Eurostat (tec00013, tec00015 et tec00016)



Figure 2.10: Répartition des revenus, 2007

(en % du PIB)

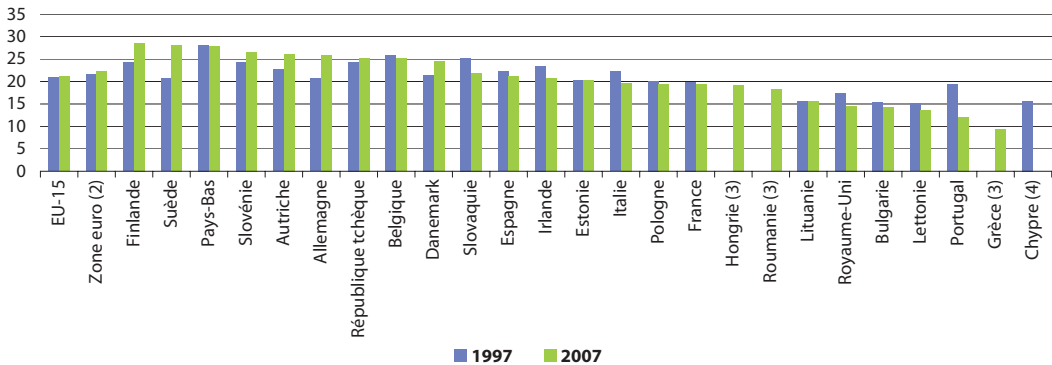


(1) 2006.
(2) 2005.

Source: Eurostat (tec00013, tec00015 et tec00016)

Figure 2.11: Épargne nationale brute (1)

(en % du revenu national disponible brut)



(1) Luxembourg et Malte, non disponibles.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15.
(3) 1997, non disponible.
(4) 2007, non disponible.

Source: Eurostat (nama_inc_c)

**Tableau 2.5: Épargne brute des ménages (1)**

(en % du revenu disponible brut des ménages)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27	:	:	12,0	11,3	12,3	12,1	12,1	11,7	11,6	11,0	10,7
Belgique	17,7	17,0	17,2	15,4	16,4	15,8	14,7	13,3	12,6	12,9	13,7
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:	:	-22,7	:	:
République tchèque	11,0	9,2	8,5	8,5	7,4	8,1	7,4	5,7	8,1	9,1	8,8
Danemark	5,0	6,3	3,8	4,9	8,8	8,8	9,4	6,3	2,6	4,0	:
Allemagne	15,9	15,9	15,3	15,1	15,2	15,7	16,0	16,1	16,3	16,2	16,7
Estonie	6,5	4,5	2,6	4,1	3,1	0,5	-1,6	-4,8	-3,8	-3,0	0,8
Irlande	:	:	:	:	:	10,3	10,6	13,7	11,6	10,3	9,2
Grèce	:	:	:	2,5	1,7	1,1	1,6	1,5	0,7	1,2	:
Espagne	:	:	:	11,1	11,1	11,4	12,0	11,3	11,3	11,2	10,2
France	15,8	15,4	15,1	14,9	15,6	16,7	15,6	15,6	14,6	14,9	15,6
Italie	20,2	16,8	15,8	14,2	16,0	16,8	16,0	16,0	15,9	15,1	14,2
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Lettonie	1,8	0,7	-0,7	2,9	-0,4	1,5	3,0	4,7	1,2	-3,6	:
Lituanie	3,4	7,2	7,8	7,2	6,2	6,1	3,7	1,9	1,6	0,7	:
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	:	:	:	13,9	13,7	11,4	9,2	11,6	11,4	12,0	:
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	17,6	16,6	13,8	11,9	14,5	13,7	13,0	13,0	12,2	11,5	13,4
Autriche	12,6	13,3	14,5	13,9	12,9	12,9	14,0	14,1	14,5	15,4	16,3
Pologne	14,1	14,4	12,9	10,7	12,1	8,4	7,8	7,2	7,2	6,6	:
Portugal	10,8	10,5	9,8	10,2	10,9	10,6	10,5	9,7	9,2	8,1	6,6
Roumanie	:	:	:	:	:	:	-7,5	-3,0	-10,9	-14,1	:
Slovénie	:	:	:	14,5	16,1	16,9	14,8	15,9	16,8	16,1	:
Slovaquie	13,9	12,4	11,2	11,1	9,1	8,9	7,1	6,3	6,9	6,1	7,7
Finlande	9,1	7,9	9,3	7,6	7,8	7,9	8,4	9,4	8,0	5,6	5,5
Suède	7,2	6,4	6,0	7,4	11,8	11,6	11,4	10,3	9,5	9,8	11,0
Royaume-Uni	9,6	7,4	5,2	4,7	6,0	4,8	5,1	4,0	5,1	4,2	2,5
Norvège	8,1	10,5	9,5	9,2	8,2	12,7	13,3	11,8	14,5	5,6	4,6
Suisse	15,8	15,8	16,0	16,9	17,1	16,1	14,8	14,4	15,3	17,1	:

(1) Y compris l'ajustement net pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

Source: Eurostat (tsdec240)



2.2 Les finances publiques

Introduction

La discipline imposée par le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) permet de maintenir un développement économique globalement harmonisé dans l'UE, notamment dans les pays de la zone euro⁽⁴⁾. Elle empêche les États membres de prendre des mesures politiques qui profiteraient indûment à leur propre économie au détriment de celle des autres pays. Le pacte s'articule autour de deux principes essentiels: le déficit ne doit pas dépasser 3 % du produit intérieur brut (PIB) et le ratio d'endettement au PIB doit rester inférieur à 60 %.

La révision de mars 2005, fondée sur les cinq premières années de mise en application, a maintenu ces principes inchangés. Elle a cependant intégré une plus grande souplesse pour le dépassement du seuil de déficit en cas de périodes économiques difficiles ou pour le financement des investissements consacrés aux améliorations structurelles. Elle a également accordé une période plus longue aux États membres pour résorber leur déficit excessif. Toutefois, si ces derniers ne redressent pas leur économie, des mesures correctives, voire des amendes, peuvent être imposées.

Les États membres communiquent chaque année à la Commission européenne des informations détaillées sur leurs politiques économiques et l'état de leurs finances publiques. Les pays de la zone euro fournissent ces informations dans le cadre de «programmes de stabilité», tandis que les autres États membres s'appuient sur des «programmes de convergence». La Commission européenne évalue la conformité des politiques aux objectifs économiques, sociaux et environnementaux adoptés et peut décider d'adresser un avertissement lorsqu'elle estime qu'un déficit augmente de façon anormale.

Définitions et disponibilité des données

Les États membres de l'UE reconnaissent le besoin de finances publiques solides et durables. D'après les règles de discipline budgétaire établies dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance (Amsterdam, 1997), les États membres doivent éviter de se trouver en situation de «déficit public excessif»: le déficit public prévu ou effectif ne doit pas dépasser 3 % du PIB et la dette publique ne doit pas représenter plus de 60 % de ce même PIB (à moins que le dépassement de la valeur de référence soit exceptionnel et temporaire ou que les rapports aient diminué de manière substantielle et constante).

Les États membres de l'UE sont tenus, par la loi, de notifier **leur déficit et leur dette publics** à la Commission européenne avant le 1er avril et le 1er octobre de chaque année, dans le cadre de la «procédure concernant les déficits excessifs». Par ailleurs, Eurostat collecte les données et veille à ce que les États membres se conforment aux règlements concernés. Les principaux agrégats des administrations publiques sont fournis par les États membres à Eurostat deux fois par an, conformément au programme de transmission des données du SEC 95.

Les données présentées dans cette section correspondent aux postes des recettes et des dépenses du secteur des administrations publiques et sont calculées conformément à la méthodologie des comptes nationaux (SEC 95). La différence entre le revenu total et la dépense totale – y compris les dépenses en capital (notamment la formation brute de capital fixe) – est égale à la capacité nette/au besoin net de financement et constitue, en outre, le solde des comptes non financiers.

(4) http://ec.europa.eu/economy_finance/sg_pact_fiscal_policy/fiscal_policy528_en.htm.



Le **secteur des administrations publiques** comprend toutes les unités institutionnelles dont la production est destinée à la consommation individuelle et collective et qui sont essentiellement financées par des contributions obligatoires versées par des unités appartenant aux autres secteurs et/ou toutes les unités institutionnelles dont l'activité principale est la redistribution du revenu et de la richesse nationale. Le secteur des administrations publiques est subdivisé en quatre sous-secteurs: administration centrale, administrations d'États fédérés, administrations locales et administrations de sécurité sociale:

- L'**administration centrale** désigne l'ensemble des services administratifs de l'État et des autres services centraux dont les responsabilités s'étendent à la totalité du territoire économique, à l'exception des administrations de sécurité sociale.
- Les **administrations d'États fédérés** désignent les unités institutionnelles distinctes exerçant certaines fonctions d'administration à un niveau inférieur à celui de l'administration centrale et supérieur à celui des unités institutionnelles publiques locales, à l'exception des administrations de sécurité sociale.
- Les **administrations locales** désignent les administrations publiques dont la compétence s'étend seulement sur une subdivision locale du territoire économique, à l'exception des administrations locales de sécurité sociale.
- Les **administrations de sécurité sociale** désignent les unités institutionnelles centrales, fédérées ou locales dont l'activité principale consiste à fournir des prestations sociales et qui répondent aux deux critères suivants: (i) certains groupes de la population sont tenus de participer au régime ou de verser des cotisations en vertu des dispositions légales ou réglementaires

(hormis celles concernant les fonctionnaires), et (ii) indépendamment de leur rôle d'organisme de tutelle ou en tant qu'employeur, les administrations publiques sont responsables de la gestion de ces unités pour ce qui concerne la fixation ou l'approbation des cotisations et des prestations.

Les principaux **revenus des administrations publiques** se composent des impôts, des cotisations sociales, du produit des ventes et des revenus de la propriété. Ils sont définis dans le SEC 95 en référence à une liste de catégories: la production marchande, la production à usage final propre, les paiements pour l'autre production non marchande, les impôts sur la production et les importations, les autres subventions sur la production, les revenus de la propriété à recevoir, les impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., les cotisations sociales, les autres transferts courants et les transferts en capital.

Les principaux postes de dépenses comprennent, quant à eux, la rémunération des fonctionnaires, les prestations sociales, les intérêts de la dette publique, les subventions et la formation brute de capital fixe. Les **dépenses totales des administrations publiques** sont définies dans le SEC 95 en référence à une liste de catégories: la consommation intermédiaire, la formation brute de capital, la rémunération des salariés, les autres impôts sur la production, les subventions à payer, les revenus de la propriété, les impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., les prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature, les transferts sociaux en nature correspondant aux dépenses consacrées à l'achat de produits fournis aux ménages par l'intermédiaire de producteurs marchands, les autres transferts courants, l'ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension, les transferts en capital à payer et les acquisitions moins les cessions d'actifs non financiers non produits.



Le **solde public** se définit comme la capacité nette/le besoin net de financement notifié(e) dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs. Il est exprimé par rapport au PIB. L'administration publique regroupe l'administration centrale, les administrations d'États fédérés, les administrations locales et les administrations de sécurité sociale. Selon les critères de convergence, le déficit public (le besoin net de financement) prévu ou effectif ne doit pas dépasser 3 % du PIB.

La **dette brute consolidée des administrations publiques** est également exprimée en pourcentage du PIB. Elle désigne le volume consolidé de la dette brute en valeur nominale à la fin de l'année. Les critères de convergence imposent que la dette brute consolidée des administrations publiques reste généralement inférieure à 60 % du PIB (à moins que le dépassement de la valeur de référence ne soit exceptionnel et temporaire ou que le rapport n'ait diminué de manière substantielle et constante).

Les **prélèvements obligatoires** correspondent aux revenus (en espèces ou en nature) perçus par l'administration centrale, les administrations d'États ou les administrations locales et les administrations de sécurité sociale. Ces prélèvements (auxquels on se réfère sous le terme «impôts») sont généralement classés en trois grandes catégories:

- les **impôts sur le revenu et le patrimoine**, qui intègrent tous les paiements obligatoires perçus périodiquement par les administrations publiques sur le revenu et le patrimoine des entreprises et des ménages;
- les **impôts sur la production et les importations**, qui comprennent les paiements obligatoires perçus par les administrations publiques sur la

production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre, la propriété foncière ou l'exploitation foncière, les bâtiments ou autres biens utilisés dans la production;

- les **cotisations sociales**, qui englobent toutes les contributions sociales des employeurs et des salariés ainsi que les cotisations sociales imputées représentant la contrepartie des prestations sociales versées directement par les employeurs.

Les **données relatives aux marchés publics** s'appuient sur les informations figurant dans les appels d'offre et les avis d'attribution de marché publiés au Journal officiel de l'Union européenne (série S). Le numérateur est la valeur des marchés publics passés selon la procédure ouverte. Pour chacun des secteurs - travaux, fournitures et services, le nombre d'appels d'offres publiés est multiplié par une moyenne basée, en général, sur l'ensemble des prix fournis dans les avis de passation de marché publiés au Journal officiel durant l'année concernée. La valeur des marchés publics est exprimée par rapport au PIB.

Les **aides d'État** sont constituées des aides d'État sectorielles (accordées à certaines activités spécifiques comme l'agriculture, la pêche, l'industrie manufacturière, l'industrie extractive, les services), les aides d'État ad hoc (accordées aux entreprises individuelles) et les aides d'État relatives aux objectifs horizontaux, tels que la recherche et le développement, la protection de l'environnement, le soutien aux petites et moyennes entreprises, la création d'emplois ou la formation, y compris l'aide au développement régional. Les deux premières catégories (les aides d'États sectorielles et les aides ad hoc) sont considérées comme ayant un effet potentiel de distorsion plus important sur la concurrence.



Conclusions principales

Le déficit public (des administrations publiques) de l'EU-27, mesuré en pourcentage du PIB, a reculé à 0,9 % en 2007, son niveau le plus bas depuis 2000. La zone euro a connu une tendance similaire, avec un déficit en repli progressif depuis les 2,9 % du PIB enregistrés en 2004 à 0,6 % du PIB en 2007. Les taux d'endettement étaient inférieurs à la valeur de référence cible de 3 % dans tous les États membres, excepté la Hongrie (5,5 %) en 2007, alors que quinze États membres seulement respectaient cette limite en 2004. Parmi les 26 États membres remplissant l'objectif de Maastricht, dix ont enregistré un excédent, dont les plus élevés sont à mettre à l'actif de la Finlande (5,3 %) et du Danemark (4,4 %), tandis que le solde public était en équilibre en Allemagne et en Lettonie. Au cours de la période de 2004 à 2007, le ratio d'endettement s'est réduit dans la plupart des États membres, ainsi qu'en Turquie et en Croatie.

Pour la première fois depuis l'introduction de l'euro, la dette brute moyenne des administrations publiques de l'EU-27 est descendue en 2007 en dessous de l'objectif de 60 % du PIB, s'établissant à 58,7 %. Le ratio moyen de la zone euro s'est également établi en 2007 au niveau le plus bas jamais observé (66,4 %), mais il a encore dépassé l'objectif. Dix-neuf États membres sont parvenus à un ratio d'endettement inférieur à 60 % du PIB en 2007, soit le même nombre qu'en 2004. Tout au long de cette période, c'est l'Italie qui a enregistré le ratio d'endettement le plus élevé, avec plus de 100 %. La Grèce suit de près, mais elle a réduit son ratio d'endettement au PIB de 98,6 % à 94,5 %. En haut de tableau, l'Estonie et le Luxembourg ont affiché les plus faibles ratios d'endettement au PIB, avec moins de 7 % sur la période considérée. La Bulgarie et le Danemark ont connu la diminution la plus rapide de leur ratio d'endettement entre 2004 et 2007.

Les dépenses des administrations publiques peuvent être ventilées par fonction, à l'aide de la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP). Les mesures de protection sociale ont accaparé la fraction la plus élevée des dépenses des administrations publiques dans tous les États membres en 2006, même si elles fluctuaient entre un peu moins de 10 % du PIB en Estonie, en Irlande et en Lettonie et plus de 21 % en Suède, en France (2005), au Danemark et en Allemagne. Dans la zone euro, les dépenses moyennes consacrées aux services publics généraux et à la santé se sont avérées sensiblement similaires (environ 7 % pour chaque poste en 2005), tandis que les dépenses affectées à l'éducation et aux affaires économiques représentaient une part légèrement inférieure (entre 4 % et 5 % en moyenne).

L'importance du secteur des administrations publiques dans l'économie peut être mesurée en termes de recettes et de dépenses totales des administrations publiques en pourcentage du PIB. Dans l'EU-27, les recettes totales des administrations publiques en 2007 s'élevaient à 44,9 % et les dépenses à 45,8 % du PIB, et dans la zone euro, les valeurs équivalentes atteignaient respectivement 45,7 % et 46,3 %.

Les niveaux des dépenses et des recettes des administrations publiques varient considérablement entre les États membres. Les niveaux les plus élevés des dépenses et des recettes publiques cumulés par rapport au PIB en 2007 ont été observés en Suède, au Danemark, en France et en Finlande, où le secteur des administrations publiques représentait plus de 100 % du PIB. Neuf États membres ont affiché des ratios cumulés de recettes et de dépenses au PIB relativement bas, inférieurs à 80 %. Parmi eux, la Slovaquie, la Roumanie, l'Estonie et la Lituanie ont enregistré la part du secteur des administrations publiques la plus basse, le cumul



des recettes et des dépenses y étant inférieur à 72 % du PIB en 2007.

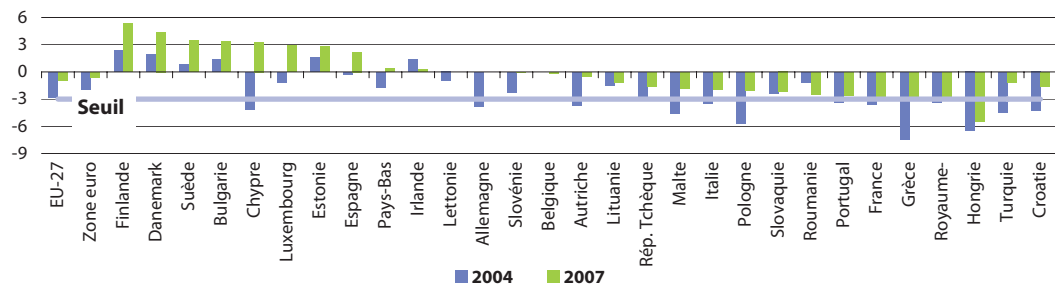
Les principaux types de recettes sont les impôts sur le revenu et le patrimoine, les impôts sur la production et les importations, ainsi que les cotisations sociales. Ces trois sources représentaient plus de 90 % des recettes de l'EU-27 en 2007. La structure des impôts au sein de l'EU-27 révèle que les recettes des trois grandes catégories fiscales étaient globalement équivalentes en 2007: les cotisations sociales représentaient 13,6 % du PIB, les impôts sur la production et les importations 13,5 % et les impôts courants sur le revenu et le patrimoine 13,4 %. Tout comme la répartition des dépenses publiques, la structure des impôts variait considérablement entre les États membres. Comme on peut s'y attendre, les pays ayant enregistré des niveaux de dépenses élevés ont eu tendance également à lever plus d'impôts (en proportion du PIB). C'est ainsi, par exemple, que le Danemark a perçu des impôts à hauteur de 49,4 % du PIB. La Suède a enregistré la deuxième proportion la plus élevée. La part des impôts dans le PIB s'est élevée aux environs de 30 % en Lituanie, en Roumanie et en Slovaquie, ces deux derniers pays affichant une importance relative des impôts courants sur le revenu et le patrimoine particulièrement faible.

La valeur des marchés publics passés selon la procédure ouverte, exprimée par rapport au PIB, a augmenté entre 1996 et 2006 dans chacun des 15 États membres pour lesquels des données sont disponibles, à l'exception du Portugal. Les marchés publics représentaient 3,3 % du PIB de l'EU-25 en 2006, avec un maximum de 13,8 % en Lettonie.

Au total, les aides d'État communautaires s'élevaient à 0,6 % du PIB en 2006, soit une diminution par rapport à leur valeur maximale de 0,7 % en 2002. Cette moyenne masque d'importantes disparités entre les États membres: le total des aides d'État par rapport au PIB variait de moins de 0,4 % en Estonie, en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Grèce, au Royaume-Uni et en Bulgarie, à plus de 1,5 % en Finlande, en Hongrie, en Lettonie, en Roumanie (2004) et à Malte. L'importance relative des aides d'État pour certains États membres qui ont adhéré à l'UE en 2004 peut être en grande partie attribuée aux mesures de pré-adhésion qui sont soit progressivement supprimées au titre d'arrangements transitoires, soit limitées dans le temps. En valeur absolue, les aides d'État accordées par les États membres de l'EU-25 se sont élevées à 66 805 millions d'euros en 2006.

Figure 2.12: Solde public

(besoin net/capacité nette de financement du secteur consolidé des administrations publiques, en % du PIB)



Source: Eurostat (tsieb080)

**Tableau 2.6:** Solde public, dette publique

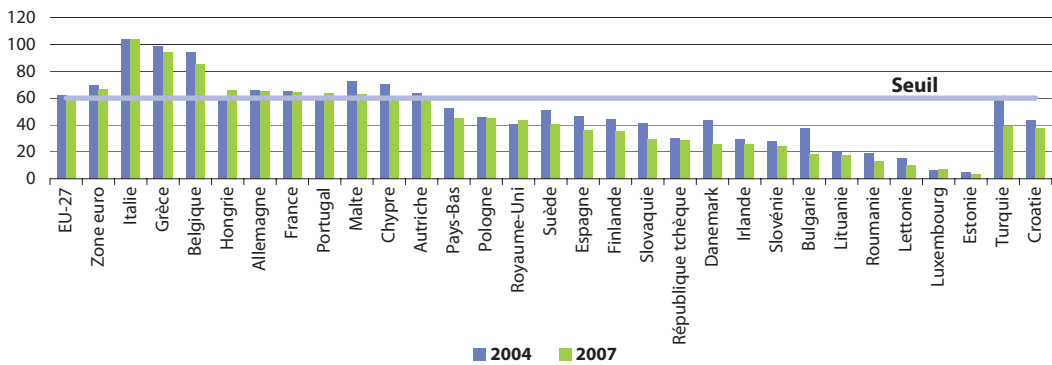
	Solde public (besoin net/capacité nette de financement du secteur consolidé des administrations publiques en % du PIB)				Dette publique (dette brute consolidée des administrations publiques en % du PIB)			
	2004	2005	2006	2007	2004	2005	2006	2007
EU-27	-2,8	-2,5	-1,4	-0,9	62,1	62,6	61,3	58,7
Zone euro	-2,9	-2,5	-1,3	-0,6	69,6	70,2	68,5	66,4
Belgique	0,0	-2,3	0,3	-0,2	94,2	92,1	88,2	84,9
Bulgarie	1,4	1,8	3,0	3,4	37,9	29,2	22,7	18,2
République tchèque	-3,0	-3,6	-2,7	-1,6	30,4	29,7	29,4	28,7
Danemark	1,9	5,0	4,8	4,4	43,8	36,4	30,4	26,0
Allemagne	-3,8	-3,4	-1,6	0,0	65,6	67,8	67,6	65,0
Estonie	1,6	1,8	3,4	2,8	5,1	4,5	4,2	3,4
Irlande	1,4	1,6	3,0	0,3	29,5	27,4	25,1	25,4
Grèce	-7,4	-5,1	-2,6	-2,8	98,6	98,0	95,3	94,5
Espagne	-0,3	1,0	1,8	2,2	46,2	43,0	39,7	36,2
France	-3,6	-2,9	-2,4	-2,7	64,9	66,4	63,6	64,2
Italie	-3,5	-4,2	-3,4	-1,9	103,8	105,8	106,5	104,0
Chypre	-4,1	-2,4	-1,2	3,3	70,2	69,1	64,8	59,8
Lettonie	-1,0	-0,4	-0,2	0,0	14,9	12,4	10,7	9,7
Lituanie	-1,5	-0,5	-0,5	-1,2	19,4	18,6	18,2	17,3
Luxembourg	-1,2	-0,1	1,3	2,9	6,3	6,1	6,6	6,8
Hongrie	-6,5	-7,8	-9,2	-5,5	59,4	61,6	65,6	66,0
Malte	-4,6	-3,0	-2,6	-1,8	72,6	70,4	64,2	62,6
Pays-Bas	-1,7	-0,3	0,5	0,4	52,4	52,3	47,9	45,4
Autriche	-3,7	-1,5	-1,5	-0,5	63,8	63,5	61,8	59,1
Pologne	-5,7	-4,3	-3,8	-2,0	45,7	47,1	47,6	45,2
Portugal	-3,4	-6,1	-3,9	-2,6	58,3	63,6	64,7	63,6
Roumanie	-1,2	-1,2	-2,2	-2,5	18,8	15,8	12,4	13,0
Slovénie	-2,3	-1,5	-1,2	-0,1	27,6	27,5	27,2	24,1
Slovaquie	-2,4	-2,8	-3,6	-2,2	41,4	34,2	30,4	29,4
Finlande	2,4	2,9	4,1	5,3	44,1	41,3	39,2	35,4
Suède	0,8	2,2	2,3	3,5	51,2	50,9	45,9	40,6
Royaume-Uni	-3,4	-3,4	-2,6	-2,9	40,4	42,1	43,1	43,8
Croatie	-4,3	-4,0	-2,4	-1,6	43,2	43,7	40,8	37,7
Turquie	-4,5	-0,6	-0,1	-1,2	59,2	52,3	46,1	38,8
Norvège	11,1	15,2	19,3	:	45,6	43,8	48,9	:

Source: Eurostat (tsieb080 et tsieb090)



Figure 2.13: Dette publique

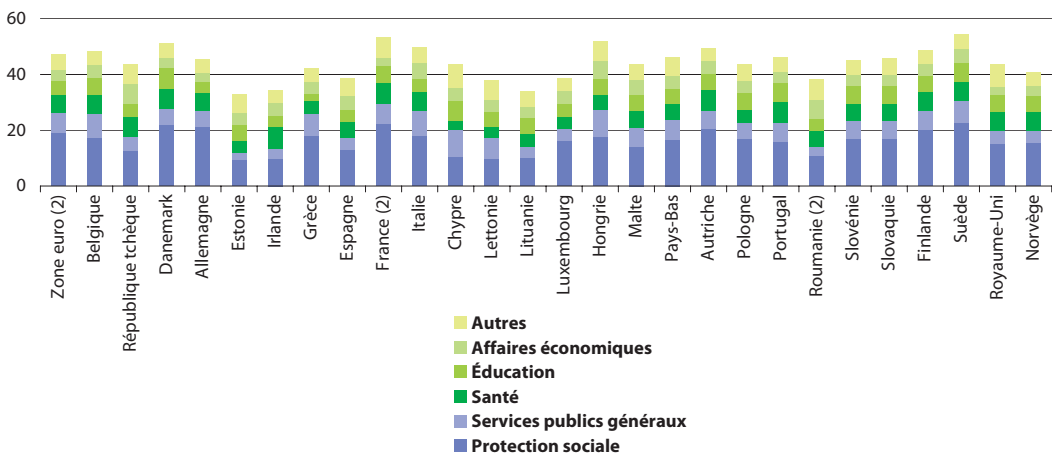
(dette brute consolidée des administrations publiques, en % du PIB)



Source: Eurostat (tsieb090)

Figure 2.14: Dépenses des administrations publiques par fonction de la CFAP, 2006 (1)

(en % du PIB)



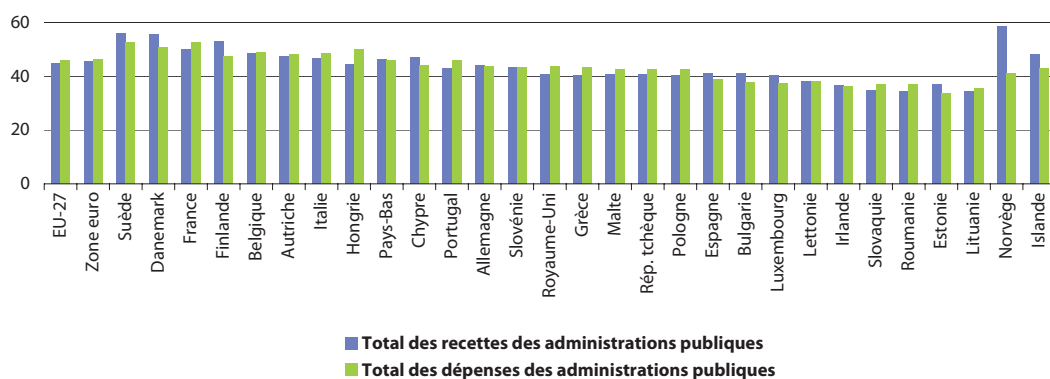
(1) CFAP: classification des fonctions des administrations publiques. Bulgarie, non disponible.
 (2) 2005.

Source: Eurostat (gov_a_exp)



Figure 2.15: Recettes et dépenses des administrations publiques, 2007 (1)

(en % du PIB)

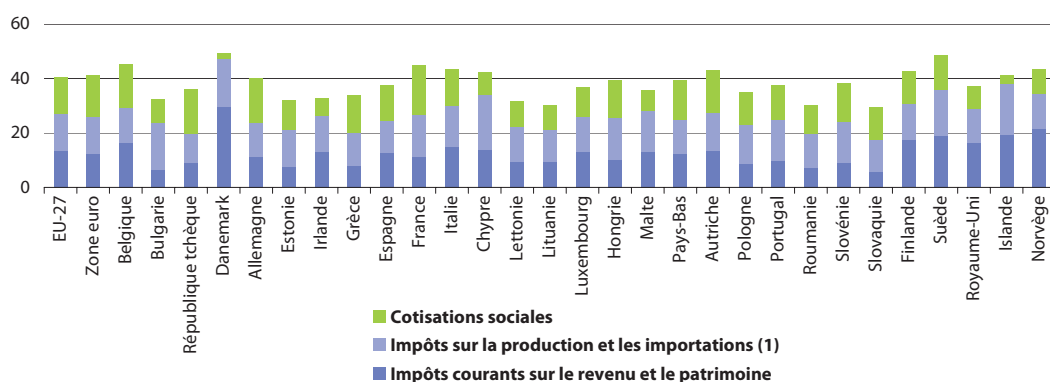


(1) Les chiffres sont classés selon la moyenne des recettes et des dépenses.

Source: Eurostat (tec00021 et tec00023)

Figure 2.16: Impôts et cotisations sociales, 2007

(en % du PIB)



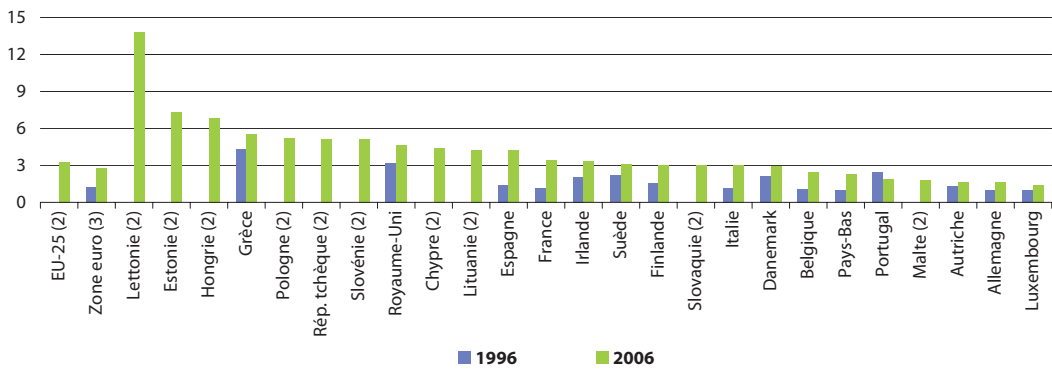
(1) Pour le Danemark, y compris impôts sur la production et les importations perçues pour le compte des institutions de l'UE.

Source: Eurostat (tec00018, tec00020 et tec00019)



Figure 2.17: Marchés publics (1)

(valeur des marchés publics passés selon la procédure ouverte, en % du PIB)



(1) Bulgarie et Roumanie, non disponibles.

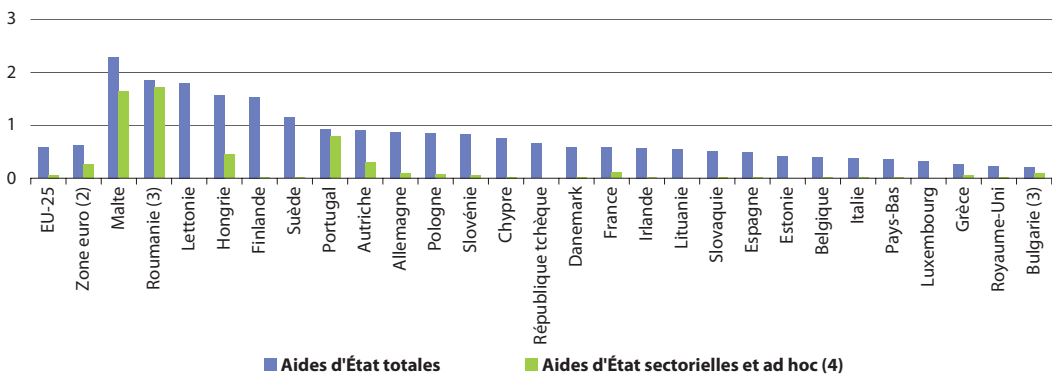
(2) Non disponible pour 1996.

(3) ZE-12 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tsier090), services de la Commission

Figure 2.18: Aides d'État, 2006 (1)

(en % du PIB)



(1) Les chiffres sont classés selon les aides d'État totales.

(2) 2005.

(3) ZE-13 au lieu de ZE-15, 2005.

(4) 2004.

Source: Eurostat (tsier100), services de la Commission



2.3 Les taux de change et les taux d'intérêt

Introduction

Au 1er janvier 2002, près de 7 800 millions de billets et 40 400 millions de pièces, d'une valeur estimée à 144 000 millions d'euros, ont été mis en circulation, au moment où l'euro devenait la monnaie commune à 12 États membres, à savoir la Belgique, l'Allemagne, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et la Finlande. La Slovénie a rejoint par la suite la zone euro au début de l'année 2007, puis Chypre et Malte le 1er janvier 2008, portant à 15 le nombre d'États membres utilisant l'euro.

L'Union économique et monétaire (UEM) comporte trois phases de coordination des politiques économiques dont le point d'orgue est l'adoption de l'euro. Tous les États membres de l'UEM ont la possibilité d'adopter l'euro. À la date de rédaction, il est prévu que la Slovaquie adopte à son tour l'euro au 1er janvier 2009.

L'adhésion à la zone euro repose sur une stabilité des taux de change pendant les deux années antérieures, au travers de l'adhésion au mécanisme de taux de change (MTC), mais également sur d'autres critères relatifs aux taux d'intérêts, au déficit public, au taux d'inflation et au ratio de la dette au PIB.

L'utilisation d'une monnaie commune a permis aux pays de la zone euro de supprimer les taux de change et de bénéficier par conséquent de coûts de transaction plus faibles. En outre, la taille du marché des pays de la zone euro favorisera vraisemblablement les investissements et les échanges. Les pays ayant intégré la zone euro ont accepté que la Banque centrale européenne (BCE) soit responsable de la stabilité des prix au travers de la mise en

œuvre de la politique monétaire. Depuis l'adoption de l'euro en 1999, la BCE est entièrement responsable de la politique monétaire de l'ensemble de la zone euro. Elle fixe notamment les taux d'intérêts de référence et gère les réserves en devises étrangères de la zone euro. La BCE a défini la stabilité des prix comme une progression annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) proche de, mais inférieure à, 2 % pour la zone euro à moyen terme (voir section 2.5 pour de plus amples détails sur les prix à la consommation). Les décisions de politique monétaire sont prises par le Conseil des gouverneurs qui se réunit chaque mois pour analyser et évaluer la situation économique et les risques menaçant la stabilité des prix et déterminer le niveau approprié des taux d'intérêt.

La BCE doit également veiller à ce que les paiements s'effectuent sans heurts sur les marchés financiers de l'UE. La BCE et la Commission européenne travaillent ensemble à un projet d'espace unique de paiement en euros (SEPA). Ce dispositif vise à accélérer, d'ici à 2010, pratiquement toutes les formes de paiements transfrontaliers effectués en euros, sans générer de coûts supplémentaires par rapport aux paiements sur le territoire national.

Définitions et disponibilité des données

Les **taux de change** désignent le prix ou la valeur de la devise d'un pays par rapport à une autre devise. La base de données d'Eurostat contient un certain nombre de séries de données relatives aux taux de change. On distingue trois domaines principaux:



- les données sur les taux de change bilatéraux entre les monnaies, notamment certains facteurs de conversion spéciaux pour les pays ayant adopté l'euro;
- les données sur les fluctuations dans le cadre du mécanisme de taux de change (MTC et MTC II) de l'UE;
- les données sur les indices de taux de change effectifs.

Les **taux de change bilatéraux** sont disponibles par rapport à l'euro; avant 1999, les taux de change étaient exprimés par rapport à l'écu (l'unité monétaire européenne). L'écu a cessé d'exister au 1er janvier 1999, remplacé par l'euro au taux de 1:1. À partir de cette date, les monnaies de la zone euro sont devenues des sous-divisions de l'euro, avec des taux de conversion fixés de manière irrévocable. Les **taux de change journaliers** sont disponibles depuis 1974 pour un grand nombre de monnaies. Ces valeurs journalières sont utilisées pour établir des moyennes mensuelles et annuelles. De même, les taux de fin de mois et de fin d'année sont également fournis pour le taux journalier du dernier jour ouvrable du mois ou de l'année.

Un **taux d'intérêt** se définit comme le coût ou prix d'un emprunt, ou le gain tiré d'un prêt. Il est habituellement exprimé en pourcentage annuel du montant emprunté. Les taux d'intérêt se distinguent soit par la période du prêt/de l'emprunt, soit par les parties impliquées dans la transaction (entreprises, consommateurs, administrations publiques ou opérations interbancaires).

Les **taux d'intérêt des banques centrales** sont des taux de référence clés, fixés par la BCE et les banques centrales nationales (pour les pays hors zone euro). Ces taux d'intérêt, également appelés taux d'intérêt officiels, constituent le principal instrument de politique monétaire des banques centrales.

Eurostat publie plusieurs séries statistiques sur les taux d'intérêt:

- les **taux d'intérêt à long terme**: les rendements des obligations d'État à 10 ans et les taux d'intérêt utilisés pour le critère de Maastricht sur les taux d'intérêt à long terme;
- les **taux d'intérêt des banques centrales**: les différents taux fixés par les banques centrales pour la conduite de la politique monétaire (taux de référence);
- les **taux d'intérêt à court terme**: les taux de l'argent pour différentes échéances (au jour le jour, de 1 à 12 mois);
- les **taux d'intérêt des banques de détail**: les taux d'intérêt des prêts et dépôts des banques commerciales (non harmonisés et séries historiques) et les taux d'intérêt IFM harmonisés (taux d'intérêt des institutions financières monétaires);
- la **convergence des taux d'intérêt**: l'écart-type et le coefficient de variation: les crédits immobiliers aux ménages; les crédits aux sociétés non financières d'une durée supérieure à 1 an; les crédits aux sociétés non financières d'une durée inférieure à 1 an.

Conclusions principales

Il est important de noter que presque tous les montants présentés dans cette publication ont été convertis en euros (EUR). Ainsi, lors des comparaisons entre pays, il est nécessaire de tenir compte de l'influence possible des fluctuations monétaires sur l'évolution de certaines séries en particulier. La valeur de l'euro par rapport au yen ou au dollar s'est considérablement dépréciée en 1999 et 2000. Toutefois, les années suivantes, l'euro s'est considérablement réapprécié, au point d'atteindre des niveaux records face au yen (1 EUR = 168,45 JPY) en juillet 2007 et au dollar (1 EUR = 1,59 USD) en



juillet 2008, avant de connaître une nouvelle dépréciation.

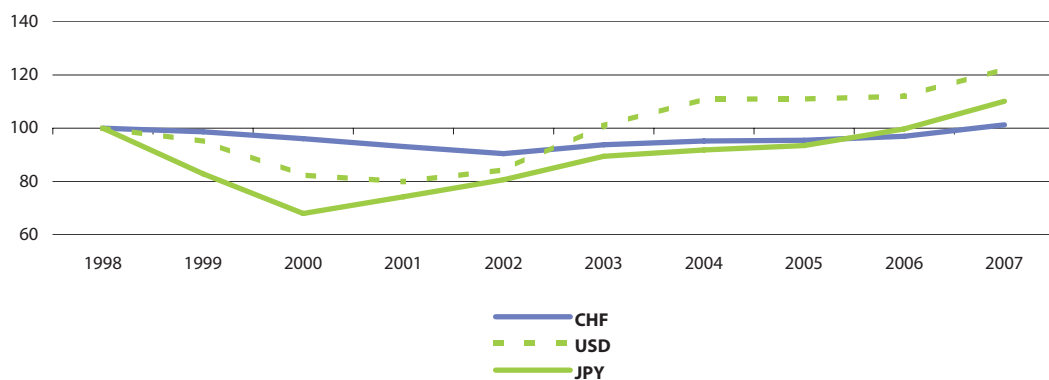
À la fin de la dernière période de croissance économique rapide, les taux d'intérêt mondiaux ont commencé à chuter, de manière particulièrement marquée et répétée en 2001. Cette tendance s'est poursuivie dans la zone euro (et dans une certaine mesure aux États-Unis) en 2002 et 2003, à tel point que les taux d'intérêt sur les prêts officiels des banques centrales ont atteint leurs plus bas niveaux, notamment au Japon (où les pressions déflationnistes ont abouti à un taux d'intérêt proche de zéro).

En raison de signes annonciateurs d'une reprise économique, plusieurs hausses des taux ont été opérées aux États-Unis au cours de l'année 2004, et ces augmentations ont été confirmées en 2005 et 2006. Les taux fédéraux sont ensuite restés inchangés entre juin 2006 et septembre

2007, date à laquelle ils ont été ramenés à 4,75 % en prévision d'un éventuel ralentissement économique, notamment sur le marché de l'immobilier, à la suite des inquiétudes soulevées par la crise dite des «subprimes». Les taux d'intérêt européens ont suivi la même tendance. En effet, entre décembre 2005 et juillet 2007, neuf hausses individuelles des taux d'intérêts ont eu lieu, alors que la BCE resserrait sa politique monétaire. Dans un revirement soudain, la BCE, la Réserve fédérale des États-Unis, la Banque d'Angleterre et les banques centrales du Canada, de Suède et de Suisse ont opéré simultanément en octobre 2008 une baisse d'un demi-point (0,5 %) des taux d'intérêt de façon à favoriser les crédits interbancaires qui s'étaient raréfiés (phénomène dit de la «crise du crédit») lorsque la pleine exposition de certaines banques aux marchés des «subprimes» est apparue au grand jour.

Figure 2.19: Taux de change par rapport à l'euro (1)

(1998=100)



(1) CHF, franc suisse; JPY, yen japonais; USD, dollar des États-Unis; une réduction de la valeur de l'indice indique une appréciation de la monnaie étrangère et une dépréciation de la valeur de l'euro.

Source: Eurostat (tec00033), BCE

**Tableau 2.7:** Taux de change par rapport à l'euro (1)

(1 EUR = ... monnaie nationale)

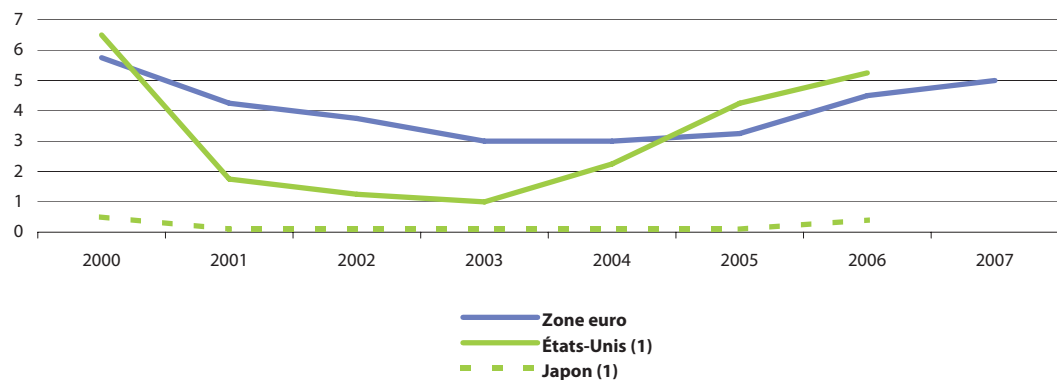
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Bulgarie	1,9558	1,9522	1,9482	1,9492	1,9490	1,9533	1,9558	1,9558	1,9558
République tchèque	36,884	35,599	34,068	30,804	31,846	31,891	29,782	28,342	27,766
Danemark	7,4355	7,4538	7,4521	7,4305	7,4307	7,4399	7,4518	7,4591	7,4506
Estonie	15,647	15,647	15,647	15,647	15,647	15,647	15,647	15,647	15,647
Lettonie	0,6256	0,5592	0,5601	0,5810	0,6407	0,6652	0,6962	0,6962	0,7001
Lituanie	4,2641	3,6952	3,5823	3,4594	3,4527	3,4529	3,4528	3,4528	3,4528
Hongrie	252,77	260,04	256,59	242,96	253,62	251,66	248,05	264,26	251,35
Pologne	4,2274	4,0082	3,6721	3,8574	4,3996	4,5268	4,0230	3,8959	3,7837
Roumanie	1,6345	1,9922	2,6004	3,1270	3,7551	4,0510	3,6209	3,5258	3,3328
Slovaquie	44,123	42,602	43,300	42,694	41,489	40,022	38,599	37,234	33,775
Suède	8,8075	8,4452	9,2551	9,1611	9,1242	9,1243	9,2822	9,2544	9,2501
Royaume-Uni	0,65874	0,60948	0,62187	0,62883	0,69199	0,6787	0,68380	0,68173	0,68434
Croatie	7,5805	7,6432	7,4820	7,4130	7,5688	7,4967	7,4008	7,3247	7,3376
Turquie	0,4472	0,5748	1,1024	1,4397	1,6949	1,7771	1,6771	1,8090	1,7891
Islande	77,180	72,580	87,420	86,180	86,650	87,140	78,230	87,760	87,630
Norvège	8,3104	8,1129	8,0484	7,5086	8,0033	8,3697	8,0092	8,0472	8,0165
Suisse	1,6003	1,5579	1,5105	1,4670	1,5212	1,5438	1,5483	1,5729	1,6427
Japon	121,32	99,47	108,68	118,06	130,97	134,44	136,85	146,02	161,25
États-Unis	1,0658	0,9236	0,8956	0,9456	1,1312	1,2439	1,2441	1,2556	1,3705

(1) L'euro a remplacé l'écu au 1er janvier 1999; le 1er janvier 2002, il a également remplacé les billets et les pièces de 12 monnaies nationales suite à l'introduction de l'euro au sein des membres de la zone euro (ZE-12); le 1er janvier 2007, l'euro est entré en circulation en Slovaquie et le 1er janvier 2008, à Chypre et à Malte.

Source: Eurostat (tec00033), BCE

Figure 2.20: Taux d'intérêt des banques centrales: taux d'intérêt officiels pour les emprunts

(en %)



(1) 2007, non disponible.

Source: Eurostat (irt_cb_a), BCE, banques centrales nationales

**Tableau 2.8:** Taux d'intérêt

(en %)

	Taux d'intérêt des banques centrales: taux d'intérêt officiels pour les emprunts		Rendement des obligations - critère de convergence de l'UEM (critère de Maastricht) (1)		Taux d'intérêt à court terme: taux interbancaires à trois mois (moyenne annuelle)		Taux d'intérêt à court terme: taux de l'argent au jour le jour (moyenne annuelle) (2)	
	2002	2007	2002	2007	2002	2007	2002	2007
EU-27	:	:	:	4,56	3,83	4,64	3,76	2,70
Zone euro	3,75	5,00	4,91	:	3,32	4,28	3,29	3,87
Belgique	:	:	4,99	4,33	-	-	-	-
Bulgarie	:	:	:	4,54	4,91	4,90	2,39	4,03
République tchèque	3,75	4,50	4,88	4,30	3,54	3,10	3,57	2,77
Danemark	2,95	4,25	5,06	4,29	3,54	4,44	3,49	2,68
Allemagne	:	:	4,78	4,22	-	-	-	-
Estonie	-	:	8,42	6,09	3,88	4,88	3,04	:
Irlande	:	:	5,01	4,31	-	-	-	-
Grèce	:	:	5,12	4,50	-	-	-	-
Espagne	:	:	4,96	4,31	-	-	-	-
France	:	:	4,86	4,30	-	-	-	-
Italie	:	:	5,03	4,49	-	-	-	-
Chypre	5,00	5,00	5,70	4,48	4,40	4,15	3,53	3,81
Lettonie	5,00	7,50	5,41	5,28	4,35	8,68	3,39	5,79
Lituanie	10,00	:	6,06	4,55	3,74	5,11	2,58	4,37
Luxembourg	:	:	4,70	4,56	-	-	-	-
Hongrie	9,50	8,50	7,09	6,74	9,21	7,86	8,87	7,64
Malte	4,30	5,00	5,82	4,72	4,01	4,26	3,93	4,10
Pays-Bas	:	:	4,89	4,29	-	-	-	-
Autriche	:	:	4,97	4,29	-	-	-	-
Pologne	8,75	6,50	7,36	5,48	8,98	4,74	9,48	4,42
Portugal	:	:	5,01	4,42	-	-	-	-
Roumanie	20,40	7,50	:	7,13	27,31	7,24	23,35	6,89
Slovénie	10,50	:	8,71	4,53	8,03	:	4,88	3,37
Slovaquie	8,00	5,75	6,94	4,49	7,77	4,34	7,18	3,83
Finlande	:	:	4,98	4,29	-	-	-	-
Suède	4,50	4,75	5,30	4,17	4,27	3,89	4,17	2,10
Royaume-Uni	4,00	5,50	4,91	5,06	4,06	6,00	3,95	5,64
Turquie	58,94	17,50	:	:	:	:	49,54	17,32
Japon	0,10	0,75	:	:	0,08	0,79	0,00	0,00
États-Unis	1,25	4,25	:	:	1,79	5,30	1,67	3,22

(1) L'indicateur pour l'Estonie représente les taux d'intérêt pour les nouveaux crédits aux sociétés non financières et aux ménages d'une durée de plus de 5 ans et libellés en EEK; toutefois, la majeure partie des créances sous-jacentes est sujette à des taux d'intérêt variables. L'indicateur pour le Luxembourg repose sur un panier d'obligations à long terme d'une échéance résiduelle moyenne proche de 10 ans; les obligations sont émises par un établissement de crédit privé.

(2) Danemark et Slovénie, 2006; EU-27, Japon et États-Unis, 2005.

Source: Eurostat (irt_cb_a, irt_lt_mcby_a, tec00035 et tec00034), BCE, banques centrales nationales



2.4 Les salaires et le coût de la main-d'œuvre

Introduction

La mondialisation, le comportement des entreprises, les politiques de l'emploi et les modifications de la structure des marchés peuvent influencer la manière dont les marchés du travail évoluent. Le niveau et la structure du coût de la main-d'œuvre figurent parmi les indicateurs macro-économiques utilisés par les décideurs politiques, les employeurs et les syndicats pour évaluer l'état de l'offre et de la demande sur le marché du travail.

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne renouvelée, comme le soulignent les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi, deux lignes directrices clés permettent notamment de:

- «veiller à ce que l'évolution des salaires contribue à la stabilité macro-économique et à la croissance, et;
- assurer une évolution des coûts du travail et instaurer des mécanismes de fixation des salaires qui soient favorables à l'emploi au moyen des actions suivantes: encourager les partenaires sociaux, dans les domaines relevant de leur compétence, à mettre en place un cadre adéquat pour les négociations salariales permettant de tenir compte des défis à relever du point de vue de la productivité et du marché du travail, à tous les niveaux pertinents, et d'éviter les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes; examiner l'incidence sur l'emploi des coûts non salariaux du travail et, si besoin, en adapter la structure et le niveau, en particulier pour réduire la pression fiscale sur les personnes faiblement rémunérées»⁽⁵⁾.

Au niveau national, la flexibilité des salaires nominaux et réels est considérée comme un élément essentiel pour le rééquilibrage des positions concurrentielles relatives.

L'article 141, paragraphe 1, du traité CE pose le principe de l'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et travailleurs féminins pour un même travail ou un travail de même valeur. La législation relative à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et de travail tire son fondement juridique de l'article 141, paragraphe 3. Ces principes ont également été réaffirmés récemment, entre autres, dans la communication de la Commission européenne⁽⁶⁾ de mars 2006 intitulée «Une feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes - 2006-2010». De plus, une visibilité supplémentaire leur a été donnée par la désignation de 2007 comme Année européenne de l'égalité des chances. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est un phénomène multidimensionnel qui peut être associé à un certain nombre d'effets notamment sur la composition de la main-d'œuvre, la rémunération et la sélection du personnel. Les disparités hommes-femmes ne se limitent pas au salaire. Le principe d'égalité de traitement a été élargi afin de couvrir différents aspects liés à l'emploi, dont l'égalité d'accès au travail indépendant, les conditions de travail et la formation professionnelle. Les mesures politiques dans ce domaine sont conçues pour tenir compte des différences de taux de participation au marché du travail entre les hommes et les femmes, des structures de carrière, des structures salariales, des politiques de promotion et de la concentration des femmes dans les secteurs et métiers faiblement rémunérés.

(5) <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/cha/c11323.htm>.

(6) COM(2006) 92 final; <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0092:FIN:FR:PDF>.



Définitions et disponibilité des données

Les **coûts de la main-d'œuvre** désignent les dépenses engagées par l'employeur pour faire travailler son personnel. Ils incluent la rémunération des salariés (essentiellement les salaires et traitement en espèces et en nature, ainsi que les cotisations sociales à la charge des employeurs), les coûts de la formation professionnelle, d'autres dépenses telle que les frais de recrutement ou de vêtements de fonction ainsi que les impôts liés à l'emploi, nets des subventions, considérés comme des coûts de la main-d'œuvre. Ses composantes et leurs éléments sont définis dans le règlement (CE) n° 1737/2005 de la Commission du 21 octobre 2005 modifiant le règlement (CE) n° 1726/1999 concernant la définition et la transmission des informations sur le coût de la main-d'œuvre qui applique le règlement (CE) n° 530/1999 du Conseil relatif aux statistiques structurelles sur les salaires et le coût de la main-d'œuvre. Les données se rapportent à trois grands indicateurs:

- le **coût mensuel moyen de la main-d'œuvre**, défini comme le coût total de la main-d'œuvre par mois, divisé par le nombre correspondant de salariés et exprimé en unités à plein temps;
- le **coût horaire moyen de la main-d'œuvre**, défini comme le coût total de la main-d'œuvre divisé par le nombre correspondant d'heures de travail;
- la **structure des coûts de la main-d'œuvre** (salaires et traitements, cotisations sociales à la charge des employeurs et autres coûts de la main-d'œuvre), exprimée en pourcentage des coûts de la main-d'œuvre totaux.

Les **salaires bruts** constituent la part la plus importante des coûts de la main-d'œuvre - les informations sont fournies sur les salaires annuels bruts moyens. Les principales définitions en la matière

sont contenues dans le règlement (CE) n° 1738/2005 de la Commission du 21 octobre 2005 modifiant le règlement (CE) n° 1916/2000 concernant la définition et la transmission des informations sur le coût de la main-d'œuvre qui applique le règlement (CE) n° 530/1999 du Conseil relatif aux statistiques structurelles sur les salaires et le coût de la main-d'œuvre. Les salaires bruts couvrent la rémunération en numéraire directement versée par l'employeur, avant les déductions d'impôts et les cotisations de sécurité sociale à la charge des salariés et retenues par l'employeur. Sont comprises toutes les primes, qu'elles soient ou non payées régulièrement (13e ou 14e mois, primes de vacances, participation aux bénéfices, indemnités pour congé non pris, commissions occasionnelles, etc.). Les données concernent les salariés à temps plein travaillant dans le secteur des «industries et services» (sections C à K de la NACE). L'unité statistique est l'entreprise ou l'unité locale. La population comprend toutes les unités employant des salariés même si, actuellement, cette population se limite toujours dans la plupart des pays aux unités comptant au moins 10 salariés.

Les **salaires nets** sont dérivés de la rémunération brute et représentent la part de la rémunération que les salariés peuvent effectivement dépenser. Par rapport aux salaires bruts, les salaires nets ne comprennent pas les cotisations de sécurité sociale et les impôts, mais incluent les allocations familiales.

L'**écart de rémunération entre hommes et femmes** désigne l'écart de la rémunération horaire brute moyenne entre hommes salariés et femmes salariées en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés. La population cible comprend tous les salariés âgés de 16 à 64 ans qui travaillent au minimum quinze heures par semaine. Les valeurs utilisées ont été calculées avant l'instauration d'une nouvelle



méthodologie fondée sur l'étude relative au coût harmonisé de la main-d'œuvre.

Les **salaires minima** sont entérinés par la loi et s'appliquent à la majorité des salariés à temps plein sur l'ensemble du territoire de chaque pays. Le salaire minimum est un montant brut, c'est-à-dire avant déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales. Dans la plupart des pays, le salaire minimum est convenu selon un taux horaire ou mensuel. Parmi les pays où cela est le cas, on relève les exceptions suivantes:

- en France: salaire minimum horaire * 35 heures par semaine * 52/12;
- en Irlande et au Royaume-Uni: salaire minimum horaire * 39 heures par semaine * 52/12 ;
- en ce qui concerne la Grèce, l'Espagne et le Portugal, où 14 mois sont payés par an, le salaire minimum mensuel est multiplié par 14/12.

Le «**coin fiscal**» sur les coûts salariaux désigne le total de l'impôt sur les salaires bruts et des cotisations de sécurité sociale à charge du salarié et de l'employeur, exprimé en pourcentage du coût total du travail du salarié. Cet indicateur structurel est uniquement disponible pour les personnes célibataires sans enfant dont le salaire équivaut à 67 % du salaire moyen d'un travailleur moyen des sections C à K de la NACE (correspondant à l'économie marchande). Le «**piège à chômage**» mesure quel pourcentage de la rémunération brute est «absorbé» des suites de l'accroissement des taux d'imposition et des cotisations sociales et de la perte des allocations de chômage et autres prestations lorsqu'un chômeur retrouve du travail. Ce paramètre se définit par la différence entre les salaires bruts et l'accroissement du revenu net après le passage d'une période de chômage vers un nouvel emploi, exprimée en pourcentage des salaires bruts. Cet indicateur structurel est uniquement disponible pour les personnes célibataires sans enfant dont le salaire équivaut à 67 % du salaire moyen d'un travailleur moyen des sections C à K

de la NACE. Le «**piège des bas salaires**» mesure quel pourcentage de la rémunération brute est «absorbé» des suites de l'effet combiné de l'accroissement des taux d'imposition et des cotisations sociales et de la perte éventuelle de toute allocation, lorsque la rémunération brute augmente de 33 % à 67 % du salaire moyen d'un travailleur moyen appartenant aux sections C à K de la NACE. Cet indicateur est disponible pour les personnes seules sans enfant et pour les couples mariés à un seul salaire ayant deux enfants âgés entre 6 et 11 ans.

Conclusions principales

La moyenne des salaires annuels bruts des salariés à temps plein dans les entreprises d'au moins 10 salariés atteignait 28 992 euros dans l'EU-27 en 2006. Parmi les États membres, le salaire moyen le plus élevé (48 307 EUR) est enregistré au Danemark, puis au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Allemagne et en Irlande (2005), avec une valeur supérieure à 40 000 euros, et le plus bas en Roumanie (3 713 EUR) et en Bulgarie (2 195 EUR).

Malgré des progrès, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes demeure important dans l'UE. Dans l'EU-27, les femmes étaient rémunérées, en moyenne, 15 % de moins que leurs homologues masculins en 2006. En Irlande, en Italie (2005), au Portugal, en Slovaquie, en Belgique et à Malte (où il s'élève à 3 %), l'écart de rémunération se situait en dessous des 10 %, tandis qu'il dépassait les 20 % en Estonie, à Chypre, en Allemagne, en Slovaquie, au Royaume-Uni, en Autriche et en Finlande. Divers facteurs peuvent contribuer à ces écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, tels que les différences dans les taux de participation au marché du travail, dans les emplois et les activités où la présence masculine ou féminine tend à être prédominante, dans les rapports des hommes et des femmes au travail à temps partiel, ainsi que dans l'attitude des services du personnel au sein



des organismes publics et privés vis-à-vis des évolutions de carrière et des congés de maternité/non rémunérés.

Le salaire social minimum varie également considérablement entre les États membres et reflète d'une certaine manière les niveaux des prix dans chaque économie, le salaire minimum le plus élevé étant enregistré en 2008 au Luxembourg (1 570 euros par mois) et le plus bas en Bulgarie et en Roumanie (respectivement 113 euros et 141 euros).

La structure des coûts de la main-d'œuvre au sein des États membres présentait

des différences très marquées en 2006. En effet, l'importance relative des salaires et traitements variait de moins de 70 % du coût total de la main-d'œuvre en Belgique, en France, en Italie (2002), en Hongrie et en Suède, à plus de 83 % au Danemark, à Chypre, au Luxembourg et à Malte. Une proportion relativement élevée des cotisations de sécurité sociale et d'autres coûts non salariaux dans le coût de la main-d'œuvre peut dissuader les employeurs d'embaucher tant qu'ils ne sont pas absolument certains de leurs besoins en personnel.

Tableau 2.9: Salaires dans l'industrie et les services (salaires annuels bruts moyens des salariés à temps plein dans les entreprises d'au moins 10 salariés)

(en EUR)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	:	:	:	:	:	27 948	30 142	30 349	28 226	28 992	:
Zone euro (1)	:	:	:	:	28 786	29 588	30 379	31 089	32 471	33 164	:
Belgique	29 131	28 901	29 616	30 701	31 644	33 109	34 330	34 643	35 704	36 673	37 674
Bulgarie	795	896	1 216	1 330	1 436	1 518	1 588	1 678	1 784	1 978	2 195
République tchèque	:	:	:	:	:	:	6 016	6 137	6 569	7 405	8 284
Danemark	36 376	36 235	37 209	39 515	40 962	41 661	43 577	44 692	46 122	47 529	48 307
Allemagne	35 254	35 093	35 432	36 228	37 319	38 204	39 153	40 056	40 954	41 694	42 382
Estonie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Irlande	:	:	:	:	:	:	:	:	:	40 462	:
Grèce	11 917	12 605	13 210	13 926	14 721	15 431	16 278	16 739	:	:	:
Espagne	16 043	16 192	16 528	17 038	17 432	17 768	18 462	19 220	19 828	20 439	21 150
France	25 089	25 545	25 777	26 339	26 712	27 418	28 185	28 847	29 608	30 521	:
Italie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Chypre	12 980	14 021	14 709	15 161	16 335	16 948	17 740	18 406	19 290	20 549	21 310
Lettonie	:	:	:	:	:	:	:	:	3 806	4 246	5 211
Lituanie	1 597	2 286	2 799	3 017	:	:	:	:	:	:	:
Luxembourg	:	32 600	33 337	34 462	35 875	37 745	38 442	39 587	40 575	42 135	43 621
Hongrie	3 158	3 543	3 686	3 770	4 173	4 898	5 846	6 196	7 100	7 798	7 840
Malte (2)	9 322	10 144	10 745	11 608	11 658	11 974	12 096	11 886	11 926	11 180	11 669
Pays-Bas	28 140	28 061	29 189	30 426	31 901	33 900	35 200	36 600	37 900	38 700	:
Autriche	:	:	:	:	:	:	:	:	34 995	36 032	36 673
Pologne	3 076	:	4 156	5 310	:	7 510	:	:	6 230	6 270	:
Portugal	:	:	:	:	12 620	13 338	13 322	13 871	14 253	14 715	15 930
Roumanie	:	:	:	:	:	:	:	:	2 414	3 155	3 713
Slovénie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovaquie	:	3 179	3 292	3 125	3 583	3 837	4 582	4 945	5 706	6 374	7 040
Finlande	23 883	24 005	24 944	25 739	27 398	28 555	29 916	30 978	31 988	33 290	34 080
Suède	:	:	:	:	31 621	30 467	31 164	32 177	33 620	34 049	35 084
Royaume-Uni	:	:	29 370	32 269	37 677	39 233	40 553	38 793	41 253	42 866	44 496
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	8 491	9 036	9 634	:
Islande	:	:	:	32 311	37 639	34 101	36 764	:	:	:	:
Norvège	:	:	31 456	33 741	36 202	38 604	43 736	42 882	42 224	45 485	47 221
Suisse	42 194	:	40 727	:	43 683	:	48 498	:	45 760	:	46 058

(1) ZE-13 au lieu de ZE-15.

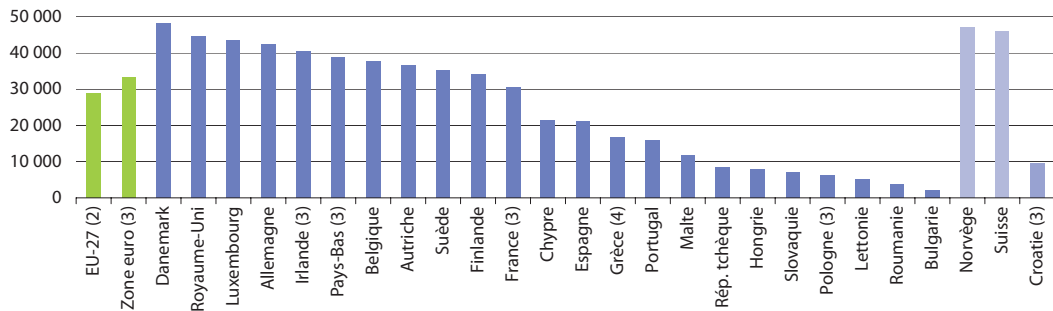
(2) Rupture des séries, 2000.

Source: Eurostat (tec00030)



Figure 2.21: Salaires dans l'industrie et les services (salaires annuels bruts moyens des salariés à temps plein dans les entreprises d'au moins 10 salariés), 2006 (1)

(en EUR)



(1) Estonie, Italie, Lituanie et Slovénie, non disponibles.

(2) ZE-13 au lieu de ZE-15, 2005.

(3) 2005.

(4) 2003.

Source: Eurostat (tec00030)

Tableau 2.10: Salaire minimum

(en EUR/mois au 1er janvier)

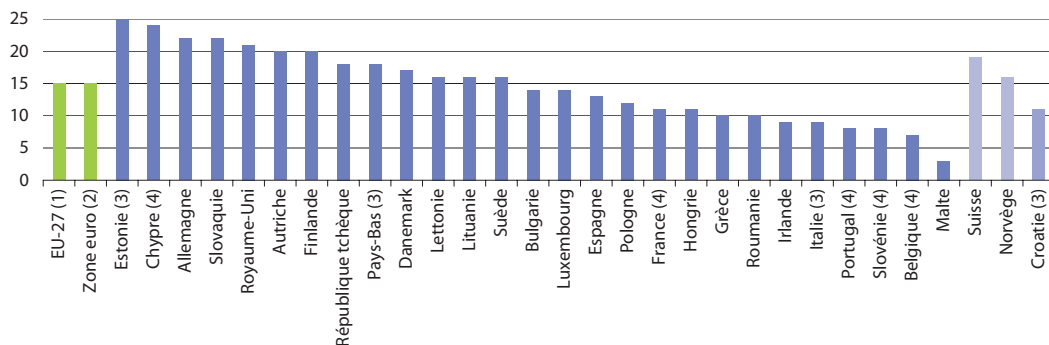
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Belgique	:	1 074	1 096	1 118	1 163	1 163	1 186	1 210	1 234	1 259	1 310
Bulgarie	:	33	38	44	51	56	61	77	82	92	113
République tchèque	:	93	111	144	175	199	207	235	261	288	304
Danemark	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Allemagne	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Estonie	:	:	:	:	118	138	159	172	192	230	278
Irlande	:	:	945	945	1 009	1 073	1 073	1 183	1 293	1 403	1 462
Grèce	:	505	526	544	552	605	631	668	668	658	681
Espagne	:	416	425	433	516	526	537	599	631	666	700
France	:	1 036	1 049	1 083	1 126	1 154	1 173	1 197	1 218	1 254	1 280
Italie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Lettonie	:	75	84	89	107	116	121	116	129	172	229
Lituanie	:	92	106	120	120	125	125	145	159	174	232
Luxembourg	:	1 162	1 191	1 259	1 290	1 369	1 403	1 467	1 503	1 570	1 570
Hongrie	:	89	100	151	202	212	189	232	247	258	273
Malte	:	462	500	532	552	534	542	557	580	585	612
Pays-Bas	:	1 064	1 092	1 154	1 207	1 249	1 265	1 265	1 273	1 301	1 335
Autriche	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pologne	:	159	159	196	212	201	177	205	234	246	313
Portugal	:	357	371	390	406	416	426	437	450	470	497
Roumanie	:	28	25	44	62	73	69	72	90	114	141
Slovénie	335	351	359	387	419	451	471	490	512	522	539
Slovaquie	:	:	:	:	114	133	148	167	183	217	243
Finlande	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Suède	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Royaume-Uni	:	866	970	1 130	1 118	1 106	1 083	1 197	1 269	1 361	1 223
Turquie	:	217	206	230	171	189	240	240	331	298	354
États-Unis	:	762	883	995	1 001	877	727	666	753	676	696

Source: Eurostat (tps00155)



Figure 2.22: Écart de rémunération entre hommes et femmes - rémunérations des femmes inférieures à celles des hommes, 2006

(% de différence entre la rémunération horaire brute moyenne des hommes et des femmes salariés, exprimé en % de la rémunération brute des hommes salariés, non corrigé)



(1) Estimation.

(2) ZE-13 au lieu de ZE-15, estimation pour 2005.

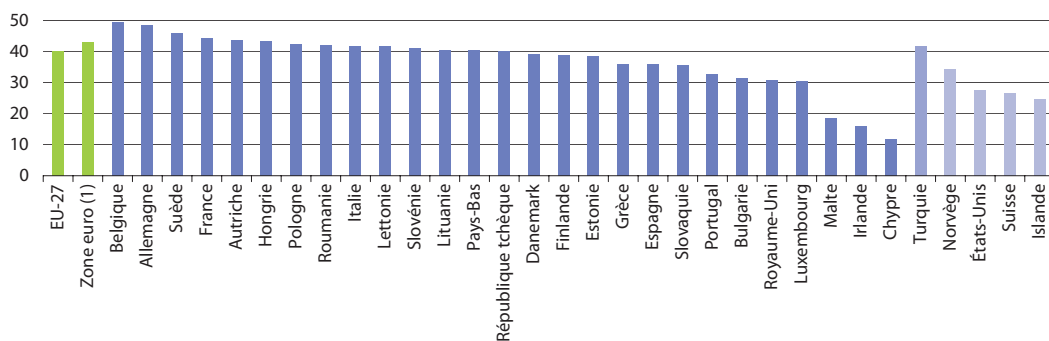
(3) 2005.

(4) Prévission.

Source: Eurostat (tsiem030)

Figure 2.23: Taux de prélèvement sur les bas salaires: poids de la fiscalité sur le coût de la main-d'œuvre, 2006

(en %)



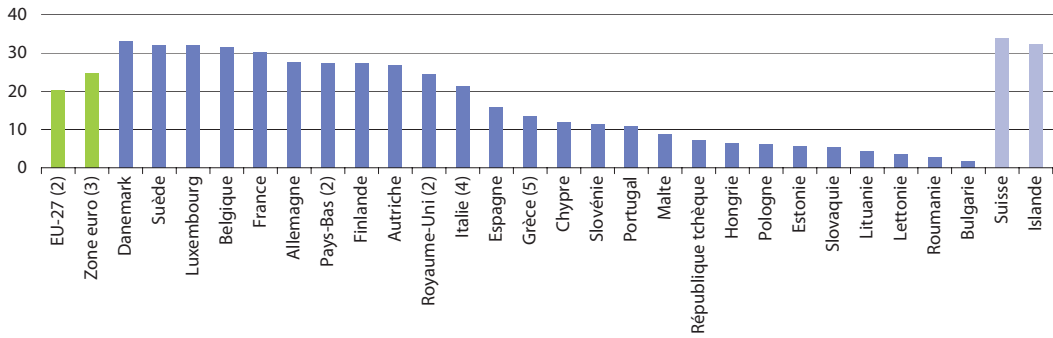
(1) ZE-13 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tsiem060), OCDE, services de la Commission



Figure 2.24: Coût de la main-d'œuvre (coût horaire moyen de la main-d'œuvre dans l'industrie et les services des salariés à temps plein dans les entreprises d'au moins 10 salariés), 2006 (1)

(en EUR)

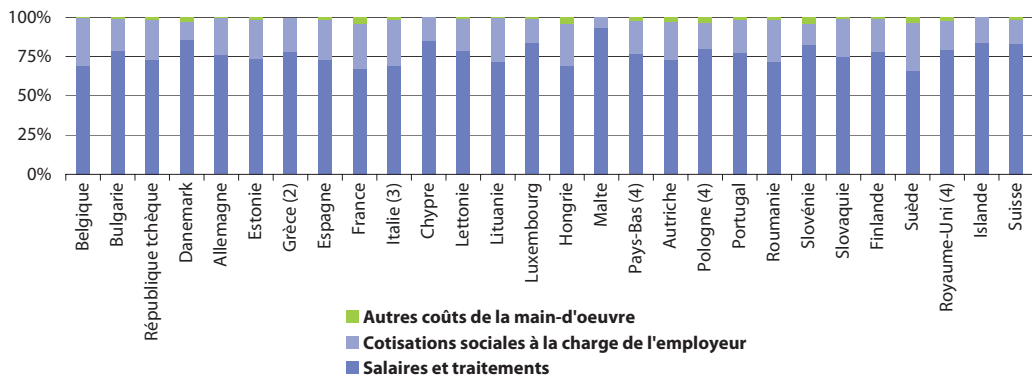


- (1) Irlande, non disponible.
- (2) 2005.
- (3) ZE-13 au lieu de ZE-15, 2005.
- (4) 2004.
- (5) 2003.

Source: Eurostat (tec00028)

Figure 2.25: Ventilation du coût de la main-d'œuvre au sein de l'économie marchande, 2006 (1)

(en % du coût total de la main-d'œuvre)



- (1) Irlande, non disponible.
- (2) 2003.
- (3) 2002.
- (4) 2005.

Source: Eurostat (tps00113, tps00114 et tps00115)



2.5 Les prix à la consommation et les niveaux de prix relatifs

Introduction

L'évolution des prix à la consommation des biens et des services est généralement désignée par l'expression «taux d'inflation». Cet indicateur mesure la baisse du niveau de vie générée par l'inflation des prix et fait partie des statistiques économiques les mieux connues.

La stabilité des prix est un des objectifs principaux de la Banque centrale européenne (BCE) pour qui le taux d'inflation sert d'indicateur essentiel à la gestion de la politique monétaire de la zone euro. La BCE a défini la stabilité des prix comme une progression annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) inférieure à, mais proche de 2 % pour la zone euro (à moyen terme).

Les IPCH sont des indicateurs économiques élaborés pour mesurer l'évolution dans le temps des prix des biens et des services de consommation acquis par les ménages. Ces indices permettent d'établir des mesures comparatives de l'inflation dans la zone euro, l'Union européenne, l'Espace économique européen et chaque pays individuellement. Calculés selon une approche harmonisée et sur la base d'un ensemble de définitions unique, ils fournissent la mesure officielle de l'inflation des prix à la consommation dans la zone euro, laquelle est utilisée pour les besoins de la politique monétaire au sein de ladite zone et pour l'évaluation de la convergence de l'inflation, requise par les critères de Maastricht.

La comparaison des variations des prix entre les pays ne dépend pas uniquement des fluctuations du niveau des prix, mais également des taux de change. Ensemble, ces deux facteurs influent sur la compétitivité des prix et des coûts de chaque État membre.

Avec l'entrée en vigueur de l'euro, on prête une plus grande transparence aux prix pratiqués dans les États membres partageant une monnaie commune, dans la mesure où les consommateurs peuvent comparer le prix des articles relativement aisément au-delà des frontières. Ces comparaisons, qui justifient d'un point de vue économique l'achat d'un bien ou d'un service dans un autre pays, ont entraîné un renforcement des échanges transfrontaliers. D'un point de vue économique, le prix sur le marché unique d'un bien donné ne devrait pas présenter de différences significatives selon la zone géographique, hormis celles pouvant être expliquées par des coûts de transport ou des impôts différents. Néanmoins, le prix de tous les biens et services ne convergent pas au même rythme. Par exemple, le rythme de convergence des prix du logement ne suit pas nécessairement celui des biens négociables. En effet, on observe au sein même de chaque pays des écarts importants (voire parfois croissants) entre les régions en matière de prix des logements mis en location ou en vente.

Définitions et disponibilité des données

Le **taux d'inflation** est calculé à partir des indices des prix à la consommation harmonisés et correspond à l'indice tous postes. Les **indices des prix à la consommation harmonisés** (IPCH) sont présentés avec une année de référence commune, actuellement 2005=100. Habituellement, les indices sont utilisés pour refléter l'évolution des pourcentages de hausse/baisse des prix pour la période concernée. Bien que les taux de variation présentés dans cette publication soient annuels, les indices de base sont calculés



mensuellement et publiés par Eurostat à la même fréquence, soit environ 14 à 16 jours après la fin du mois de référence, les séries débutant au milieu des années 1990.

Les IPCH couvrent pratiquement tous les biens et services susceptibles d'être acquis par les ménages sous forme de dépenses de consommation finale. Les logements occupés par leur propriétaire ne sont toutefois pas encore représentés dans les IPCH. Les différents biens et services sont classés d'après la nomenclature internationale des fonctions de consommation individuelle des ménages, appelée COICOP/IPCH. Au niveau le plus désagrégé, Eurostat publie une centaine de sous-indices qui peuvent être agrégés en catégories plus larges de biens et de services. Afin d'améliorer la comparabilité et la fiabilité des IPCH, les procédures d'échantillonnage, de remplacement et d'ajustement de qualité sont réexaminées à intervalles réguliers. Elles ont ainsi été adaptées pour la dernière fois par le règlement (CE) n° 1334/2007 de la Commission du 14 novembre 2007.

Il existe trois indices IPCH agrégés clés: l'**indice des prix à la consommation de l'Union monétaire** (IPCUM) pour la zone euro, l'**indice des prix à la consommation européen** (IPCE), couvrant l'ensemble des États membres et l'**indice des prix à la consommation de l'Espace économique européen** (IPCEEE), qui tient compte, en outre, de l'Islande et de la Norvège. Il convient d'observer que ces agrégats tiennent compte de l'évolution dans le temps des pays les composant au moyen d'une formule d'indice-chaîne. Par exemple, l'IPCUM n'intègre la Slovénie qu'à partir de 2007, année à partir de laquelle l'IPCE prend en compte la Bulgarie et la Roumanie.

Les **parités de pouvoir d'achat** (PPA) évaluent les différences de niveau de prix entre les pays. Elles permettent de produire des indicateurs valables de niveau de volume ou de prix nécessaires pour effectuer des comparaisons entre pays. Les PPA sont des rapports de prix agrégés calculés à partir des comparaisons de prix d'un grand nombre de produits et de services. Les PPA sont utilisées:

- comme convertisseurs de monnaies pour générer des mesures de volume avec lesquelles on peut comparer les niveaux de performance économique, de bien-être économique, d'investissement, de consommation, de productivité globale et de dépenses publiques sélectionnées; ou
- comme mesures des prix avec lesquelles on peut comparer les niveaux de prix, la convergence des prix et la compétitivité.

Eurostat produit trois séries de données utilisant les PPA:

- **niveaux et indices de dépenses finales réelles**: ce sont des mesures de volume qui indiquent l'importance relative des groupes ou agrégats de produits comparés. Au niveau du PIB, ils sont utilisés pour comparer la taille économique des pays;
- **niveaux et indices de dépenses finales réelles par habitant**: ce sont des mesures de volume standardisées qui indiquent l'importance relative des groupes ou agrégats de produits comparés après ajustement des différences de nombre d'habitants entre pays. Au niveau du PIB, ils sont souvent utilisés pour comparer le bien-être économique des populations;
- **niveaux de prix comparatifs**: ce sont les ratios PPA/taux de change. Ces indices fournissent une comparaison des niveaux de prix des pays par rapport à la moyenne de l'UE. Si l'indice



de niveau de prix est supérieur à 100, le pays concerné est relativement cher par rapport à la moyenne de l'UE et vice versa. Au niveau du PIB, ils fournissent une mesure des différences de niveaux de prix généraux entre les pays.

Le coefficient de variation des niveaux de prix comparatifs sert d'indicateur de la convergence des prix entre les États membres de l'UE. Si ce coefficient de variation diminue ou augmente dans le temps pour l'UE, cela veut dire que les niveaux des prix nationaux dans les États membres convergent ou divergent.

Les taux de change effectifs réels sont déflatés par les coûts salariaux unitaires nominaux. Cet indicateur relatif de prix et de coûts vise à évaluer la compétitivité d'un pays par rapport à ses principaux concurrents sur les marchés mondiaux. En effet, l'évolution de la compétitivité des coûts et des prix dépend à la fois des fluctuations du taux de change et des tendances de prix. Une double pondération des exportations est utilisée pour calculer l'indice, reflétant non seulement la lutte que se livrent les différents concurrents sur les marchés nationaux, mais également sur les marchés d'exportation. Une augmentation de l'indice signifie une perte de compétitivité.

Conclusions principales

Par rapport aux tendances historiques, les indices des prix à la consommation n'ont augmenté qu'à un rythme modéré au cours des deux dernières décennies. L'inflation dans l'UE a reculé pendant les années 1990, atteignant 1,2 % en 1999. Le rythme de la hausse des prix s'est ensuite stabilisé à environ 2 % par an entre 2000 et 2007. Cette évolution a été très semblable à celle observée aux États-Unis, alors que le Japon se distinguait par une inflation exceptionnellement basse, et souvent par une déflation (en d'autres termes une baisse des prix) au cours des dix dernières années.

En 2007, les taux d'inflation les plus élevés parmi les États membres de l'EU-27 ont été relevés en Lettonie (10,1 %), en Hongrie (7,9 %), en Bulgarie (7,6 %) et en Estonie (6,7 %). En général, parmi les dix pays ayant adhéré à l'UE en 2004, l'inflation s'établissait souvent un peu au-dessus de la moyenne de l'UE.

Parmi les indices de prix observés pour différents biens et services, c'est le prix moyen de l'enseignement qui a enregistré la plus forte hausse (8,6 %) dans l'UE. Les boissons alcoolisées et le tabac ont également connu une hausse de prix relativement forte (3,8 %), due dans une



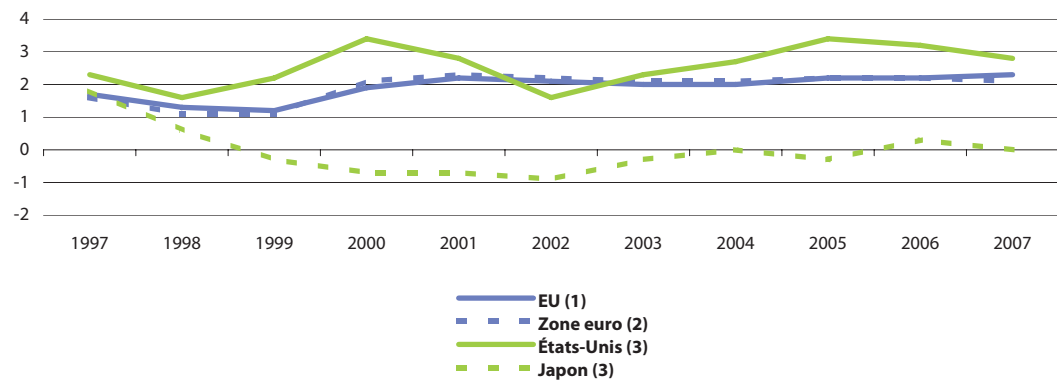
large mesure à des changements de l'imposition. Le renchérissement continu du pétrole et du gaz a souvent été à l'origine d'augmentations de prix, notamment pour le logement, l'eau, l'électricité, le gaz et les autres combustibles (3,3 %) et les transports (2,5 %). La demande substantielle d'aliments de base (en particulier en Asie) a joué un rôle essentiel dans les progressions des prix relativement importantes des denrées alimentaires et des boissons non alcoolisées (3,5 %). En revanche, les prix des articles d'habillement et des chaussures, ainsi que des loisirs et de la culture, sont restés pratiquement inchangés et le prix moyen des communications a diminué (2,0 %), reflétant les avancées technologiques et l'intensification de la concurrence.

Les niveaux de prix relatifs de la consommation des ménages varient sensiblement entre les États membres. La moyenne de l'EU-27 étant définie à 100, les niveaux de prix comparatifs des États membres en 2007 variaient de 46,0 en Bulgarie à 136,9 au Danemark.

Au cours de la décennie de 1997 à 2007, les prix ont néanmoins convergé. Le coefficient de variation des niveaux de prix relatifs a en effet reculé de 37,8 % en 1997 à 26,2 % en 2007. Le rythme de convergence des prix s'est quelque peu ralenti à partir de 2000, mais a de nouveau accéléré après 2003.

Figure 2.26: IPCH tous postes, taux annuel moyen d'inflation

(en %)



(1) Les données font référence à l'agrégat officiel de l'UE. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne; 1996, non disponible; 1997-1999, estimations.

(2) Les données font référence à l'agrégat officiel de la zone euro. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne; 1996, non disponible; 1997, estimation.

(3) IPC national: pas strictement comparable à l'IPCH.

Source: Eurostat (tsieb060)

**Tableau 2.11:** IPCH tous postes, taux annuel moyen d'inflation

(en %)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU (1)	1,7	1,3	1,2	1,9	2,2	2,1	2,0	2,0	2,2	2,2	2,3
Zone euro (2)	1,6	1,1	1,1	2,1	2,3	2,2	2,1	2,1	2,2	2,2	2,1
Belgique	1,5	0,9	1,1	2,7	2,4	1,6	1,5	1,9	2,5	2,3	1,8
Bulgarie	:	18,7	2,6	10,3	7,4	5,8	2,3	6,1	6,0	7,4	7,6
République tchèque	8,0	9,7	1,8	3,9	4,5	1,4	-0,1	2,6	1,6	2,1	3,0
Danemark	2,0	1,3	2,1	2,7	2,3	2,4	2,0	0,9	1,7	1,9	1,7
Allemagne	1,5	0,6	0,6	1,4	1,9	1,4	1,0	1,8	1,9	1,8	2,3
Estonie	9,3	8,8	3,1	3,9	5,6	3,6	1,4	3,0	4,1	4,4	6,7
Irlande	1,3	2,1	2,5	5,3	4,0	4,7	4,0	2,3	2,2	2,7	2,9
Grèce	5,4	4,5	2,1	2,9	3,7	3,9	3,4	3,0	3,5	3,3	3,0
Espagne	1,9	1,8	2,2	3,5	2,8	3,6	3,1	3,1	3,4	3,6	2,8
France	1,3	0,7	0,6	1,8	1,8	1,9	2,2	2,3	1,9	1,9	1,6
Italie	1,9	2,0	1,7	2,6	2,3	2,6	2,8	2,3	2,2	2,2	2,0
Chypre	3,3	2,3	1,1	4,9	2,0	2,8	4,0	1,9	2,0	2,2	2,2
Lettonie	8,1	4,3	2,1	2,6	2,5	2,0	2,9	6,2	6,9	6,6	10,1
Lituanie	10,3	5,4	1,5	1,1	1,6	0,3	-1,1	1,2	2,7	3,8	5,8
Luxembourg	1,4	1,0	1,0	3,8	2,4	2,1	2,5	3,2	3,8	3,0	2,7
Hongrie	18,5	14,2	10,0	10,0	9,1	5,2	4,7	6,8	3,5	4,0	7,9
Malte	3,9	3,7	2,3	3,0	2,5	2,6	1,9	2,7	2,5	2,6	0,7
Pays-Bas	1,9	1,8	2,0	2,3	5,1	3,9	2,2	1,4	1,5	1,7	1,6
Autriche	1,2	0,8	0,5	2,0	2,3	1,7	1,3	2,0	2,1	1,7	2,2
Pologne	15,0	11,8	7,2	10,1	5,3	1,9	0,7	3,6	2,2	1,3	2,6
Portugal	1,9	2,2	2,2	2,8	4,4	3,7	3,3	2,5	2,1	3,0	2,4
Roumanie	154,8	59,1	45,8	45,7	34,5	22,5	15,3	11,9	9,1	6,6	4,9
Slovénie	8,3	7,9	6,1	8,9	8,6	7,5	5,7	3,7	2,5	2,5	3,8
Slovaquie	6,0	6,7	10,4	12,2	7,2	3,5	8,4	7,5	2,8	4,3	1,9
Finlande	1,2	1,3	1,3	2,9	2,7	2,0	1,3	0,1	0,8	1,3	1,6
Suède	1,8	1,0	0,5	1,3	2,7	1,9	2,3	1,0	0,8	1,5	1,7
Royaume-Uni	1,8	1,6	1,3	0,8	1,2	1,3	1,4	1,3	2,1	2,3	2,3
Turquie	85,6	82,1	61,4	53,2	56,8	47,0	25,3	10,1	8,1	9,3	8,8
Islande	1,8	1,3	2,1	4,4	6,6	5,3	1,4	2,3	1,4	4,6	3,6
Norvège	2,6	2,0	2,1	3,0	2,7	0,8	2,0	0,6	1,5	2,5	0,7
Suisse	:	:	:	:	:	:	:	:	:	1,0	0,8
Japon (3)	1,8	0,6	-0,3	-0,7	-0,7	-0,9	-0,3	0,0	-0,3	0,3	0,0
États-Unis (3)	2,3	1,6	2,2	3,4	2,8	1,6	2,3	2,7	3,4	3,2	2,8

(1) Les données font référence à l'agrégat officiel de l'UE. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne.

(2) Les données font référence à l'agrégat officiel de la zone euro. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne.

(3) IPC national: pas strictement comparable à l'IPCH.

Source: Eurostat (tsieb060)

**Tableau 2.12: Niveaux des prix comparés (1)**

(dépenses de consommation finale des ménages y compris les impôts indirects, EU-27=100)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Zone euro (2)	104,0	102,8	102,2	100,5	101,0	101,1	103,5	103,6	102,5	102,5	102,0
Belgique	105,8	107,5	106,8	102,0	103,2	101,5	106,5	106,7	106,0	106,2	105,4
Bulgarie	34,0	37,5	37,9	38,7	41,0	40,8	40,7	42,0	43,1	44,8	46,0
République tchèque	44,4	47,4	46,4	48,1	50,0	57,1	54,5	55,4	58,4	61,5	62,6
Danemark	131,6	129,4	131,5	130,3	135,2	133,8	141,1	139,6	139,6	139,2	136,9
Allemagne	109,6	108,7	107,3	106,6	107,0	106,6	106,1	104,7	103,7	103,3	103,2
Estonie	50,8	54,1	56,9	57,3	61,1	60,8	62,0	63,0	64,6	66,5	71,3
Irlande	113,0	108,1	111,6	114,9	119,3	125,2	126,4	125,9	124,8	124,9	126,0
Grèce	87,6	85,7	88,3	84,8	82,3	80,2	85,9	87,6	88,4	89,1	88,6
Espagne	86,9	85,5	86,0	85,0	85,4	84,6	88,3	91,0	92,0	93,3	93,0
France	112,0	110,7	109,3	105,9	104,1	103,5	110,0	109,9	107,4	107,3	106,7
Italie	99,7	97,9	98,2	97,5	99,7	102,7	103,6	104,9	104,0	104,1	102,9
Chypre	86,6	87,1	87,4	88,1	88,9	89,1	90,9	91,2	89,7	90,1	87,7
Lettonie	47,8	49,2	52,3	58,8	59,0	57,0	54,4	56,1	57,1	60,6	65,0
Lituanie	43,2	45,6	46,8	52,7	54,1	54,2	52,3	53,5	55,1	56,6	59,7
Luxembourg	106,6	104,2	102,9	101,5	103,5	102,1	103,2	103,0	102,7	103,2	105,1
Hongrie	46,4	45,7	47,1	49,2	52,9	57,4	58,2	62,0	63,5	60,0	65,7
Malte	68,7	69,4	70,5	73,3	74,8	74,6	72,0	73,2	73,1	73,4	73,2
Pays-Bas	103,4	102,1	102,7	100,0	103,0	102,9	107,8	106,1	104,5	103,9	103,1
Autriche	107,1	105,3	104,9	101,9	104,8	103,4	103,3	103,3	101,9	101,2	100,0
Pologne	51,8	53,5	51,9	57,9	64,8	61,2	54,4	53,2	61,3	62,1	63,4
Portugal	82,5	84,0	83,4	83,0	84,4	86,3	86,0	87,4	85,3	85,7	84,6
Roumanie	34,7	43,2	37,9	42,5	41,7	43,0	43,4	43,3	54,3	57,0	64,7
Slovénie	72,4	74,1	74,1	72,9	73,9	74,4	76,2	75,5	75,8	75,3	76,9
Slovaquie	41,6	41,9	40,5	44,4	43,4	44,8	50,7	54,9	55,8	58,3	63,0
Finlande	125,0	123,0	122,3	120,9	124,8	123,9	126,6	123,8	123,3	121,7	121,4
Suède	131,6	127,0	126,4	127,6	119,9	121,7	123,5	121,4	117,9	117,5	116,4
Royaume-Uni	107,6	112,2	115,6	120,0	116,8	117,1	107,8	108,5	110,2	110,8	112,3
Croatie	:	:	:	:	:	:	64,8	66,5	69,0	69,9	69,5
ARY de Macédoine	:	:	:	:	:	:	43,9	44,4	44,0	44,5	43,0
Turquie	:	:	56,0	62,5	47,7	51,6	57,2	59,1	68,4	68,4	72,2
Islande	120,8	124,7	126,7	144,0	127,9	134,6	138,4	137,9	152,3	141,7	146,0
Norvège	136,6	131,0	134,3	137,7	141,8	151,2	142,1	135,2	140,0	139,8	137,5
Suisse	135,8	136,4	139,7	142,6	146,3	146,7	143,8	140,8	137,9	134,2	125,7
Japon	158,8	146,9	173,1	198,4	177,7	156,3	136,5	129,5	119,6	109,1	:
États-Unis	100,0	100,6	105,6	121,0	126,1	119,7	101,4	92,8	92,0	91,6	:

(1) Belgique et France, rupture des séries pour 2003.

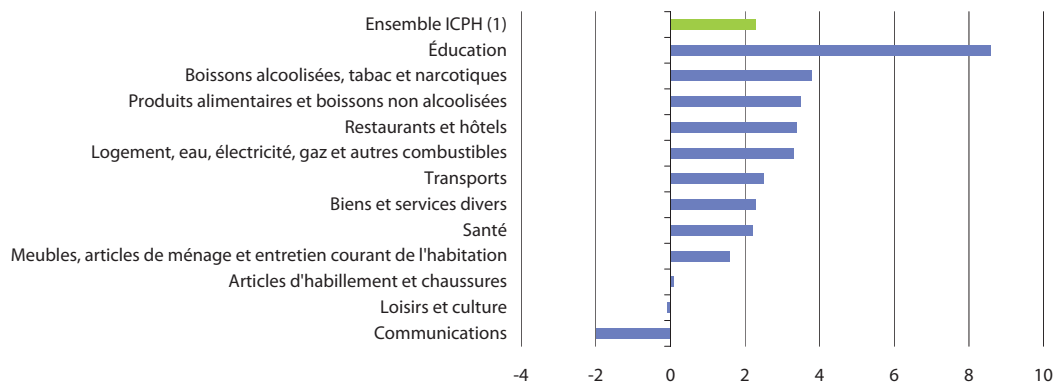
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tsier010)



Figure 2.27: Rubriques principales de l'IPCH, taux annuel moyen d'inflation, UE, 2007

(en %)

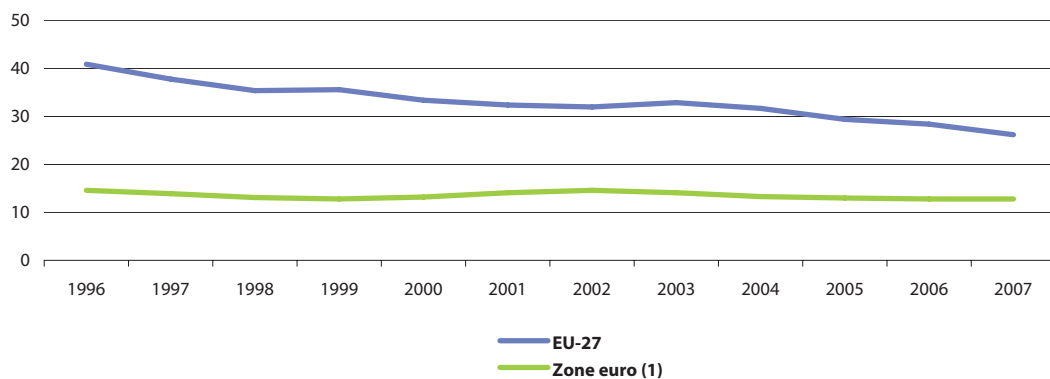


(1) Plus couramment appelé taux d'inflation.

Source: Eurostat (prc_hicp_aind)

Figure 2.28: Convergence des prix entre les États membres de l'UE

(en %, coefficient de variation des niveaux de prix comparés de la consommation finale des ménages, y compris les impôts indirects)



(1) ZE-13 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tsier020)



2.6 La balance des paiements - le compte des transactions courantes

Introduction

La balance des paiements est un relevé statistique qui enregistre toutes les opérations internationales d'un pays donné avec le reste du monde. Les opérations sont classées en deux comptes différents, le compte des transactions courantes et le compte de capital et d'opérations financières, dont la somme, en principe, doit être zéro car chaque opération de crédit a pour contrepartie une opération de débit. Ainsi, la balance courante détermine l'exposition d'une économie au reste du monde, tandis que le compte de capital et d'opérations financières explique son mode de financement.

Définitions et disponibilité des données

Le **compte des transactions courantes** mesure la position économique d'un pays dans le monde. Il couvre toutes les transactions réalisées entre entités résidentes et non résidentes, et concerne les échanges de marchandises et de services, le revenu et les transferts courants. Plus précisément, les quatre composantes principales du compte de transactions courantes sont définies comme suit:

- les **échanges de marchandises** couvrent les fournitures de tout genre, les biens de transformation, les réparations de biens, les biens livrés dans les ports par les transporteurs et l'or non monétaire. Les exportations et les importations de marchandises sont enregistrées sur une base fàb/fàb, c'est-à-dire à la valeur du marché aux frontières douanières des économies exportatrices, y compris les frais d'assurance et de transport jusqu'à la frontière du pays exportateur;
- les **échanges de services** couvrent les postes suivants: les services de transport fournis par des résidents de l'UE à des non-résidents de l'UE ou vice versa, impliquant le transport de passagers, le mouvement de marchandises, la location de moyens de transport avec équipage et services auxiliaires et de soutien connexes; les voyages, qui incluent principalement les biens et les services que les voyageurs de l'UE achètent à des non-résidents de l'UE ou vice versa; et les autres services, qui comprennent les services de communication, les assurances, les services financiers, les services informatiques et d'information, les redevances et les droits de licence, les autres services aux entreprises (qui comprennent le négoce et les autres services liés au commerce, la location-exploitation et les services aux entreprises, spécialisés et techniques divers), les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs et les services fournis ou reçus par les administrations publiques non inclus ailleurs;
- le **compte de produits** couvre deux types de transactions: les salaires payés à des travailleurs non-résidents ou reçus d'employeurs non-résidents; et les revenus d'investissement accumulés échus au titre d'actifs et de passifs financiers extérieurs;
- les **transferts courants** incluent les transferts courants de l'État, par exemple les transferts relatifs à la coopération internationale entre États, les paiements des impôts courants sur le revenu et la fortune, etc., et les autres transferts courants, par exemple les transferts des travailleurs en faveur de leur famille vivant à l'étranger, les



primes d'assurance (moins les frais de gestion) et les créances sur les compagnies d'assurances de dommages.

Dans le cadre des conventions relatives à la balance des paiements, les transactions qui représentent un afflux de ressources réelles, une augmentation de l'actif ou une diminution du passif (comme les exportations de biens) sont enregistrées au crédit. Les transactions représentant une perte de ressources réelles, une diminution de l'actif ou une augmentation du passif (comme les importations de biens) sont enregistrées au débit.

Conclusions principales

En 2007, le déficit du compte de transactions courantes de l'EU-27 s'élevait à 72 400 millions d'euros (soit 0,6 % du PIB). Bien que ce chiffre soit légèrement inférieur au déficit de 2006, il confirme néanmoins le revirement marqué à l'opposé des excédents relativement modestes enregistrés entre 2002 et 2004. Le

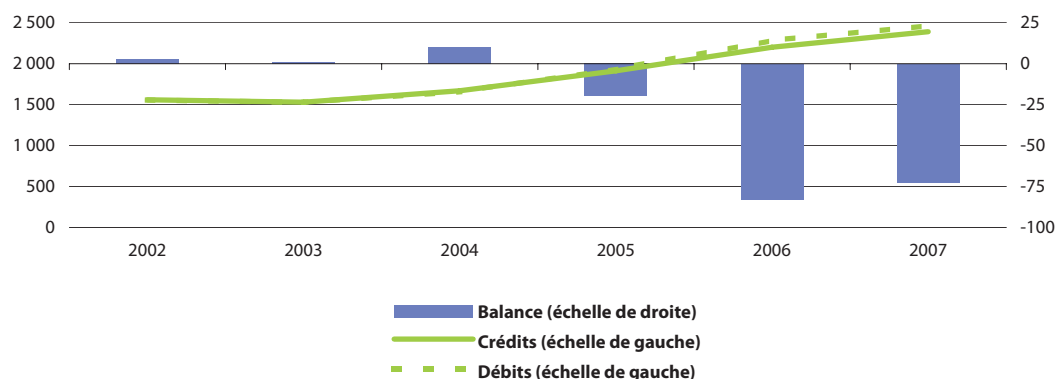
déficit global de 2007 comprend un déficit du compte de transactions courantes de marchandises (-1,2 % du PIB) et des transferts courants (-0,5 %), mais aussi une balance positive du compte des produits (0,4 %) et des services (0,7 %).

En 2007, la plupart des transactions courantes de l'EU-27 ont été réalisées avec les États-Unis (26,7 % des crédits et 21,7 % des débits). Tous les autres partenaires ont enregistré une part inférieure à 10 %. La Suisse occupait le deuxième rang (9,1 % des crédits, 8,4 % des débits), suivie de la Chine (3,9 % et 9,6 %), de la Fédération de Russie (5,1 % et 6,4 %) et du Japon (3,7 % et 4,7 %).

Ainsi, l'EU-27 a enregistré en 2007 un excédent d'un peu plus de 100 000 millions d'euros avec les États-Unis, mais un déficit avec la Chine (143 100 millions d'euros), la Fédération de Russie (37 000 millions d'euros) et le Japon (27 200 millions d'euros).

Figure 2.29: Transactions courantes de l'EU-27 (1)

(en milliards d'euros)



(1) EU-25: pour 2002-2003; 2007, données provisoires.

Source: Eurostat (tec00038)



Tableau 2.13: Balance courante des États membres de l'UE avec le reste du monde
(en millions d'euros)

	2003	2004	2005	2006	2007 (1)
EU-27 (2)	:	10 300	-19 600	-82 900	-72 400
Zone euro (3)	33 200	62 000	17 100	-1 700	27 400
Belgique	5 600	10 200	7 900	8 400	6 400
Bulgarie	-1 500	-1 300	-2 700	-4 500	-6 200
République tchèque	-5 000	-4 700	-1 800	-3 800	-3 500
Danemark	6 500	5 900	9 000	5 900	2 500
Allemagne	44 000	102 900	116 600	141 500	184 200
Estonie	-1 000	-1 200	-1 100	-2 100	-2 700
Irlande	0	-900	-5 700	-7 300	-9 300
Grèce	-11 000	-10 500	-14 000	:	:
Espagne	-27 500	-44 200	-66 900	-87 700	-105 800
France	7 000	8 500	-15 700	-22 500	-21 900
Italie	-17 300	-13 000	-23 400	-37 900	-37 900
Chypre	-300	-600	-800	-900	-1 500
Lettonie	-800	-1 400	-1 600	-3 600	-4 600
Lituanie	-1 100	-1 400	-1 500	-2 600	-3 800
Luxembourg	2 100	3 300	3 300	3 500	3 600
Hongrie	-5 900	-6 900	-6 000	-5 400	-5 000
Malte	-100	-300	-400	-400	-300
Pays-Bas	26 200	36 900	36 600	44 500	36 800
Autriche	-500	1 100	2 800	6 300	8 800
Pologne	-4 100	-8 200	-3 000	-7 300	-11 500
Portugal	-8 500	-10 900	-14 100	-15 700	-15 900
Roumanie	-2 900	-5 100	-6 900	-10 200	-17 100
Slovénie	-200	-700	-600	-900	-1 600
Slovaquie	-200	-1 200	-3 200	-3 600	-3 100
Finlande	7 500	10 000	5 700	7 600	8 200
Suède	19 800	19 200	20 500	26 500	27 900
Royaume-Uni	-21 300	-28 700	-45 300	-74 500	-85 100

(1) 2007, données provisoires.

(2) EU-25 pour 2003; UE concernant hors UE.

(3) ZE-13 au lieu de ZE-15; zone euro par rapport à hors zone euro.

Source: Eurostat (tec00038)

**Tableau 2.14:** Compte des transactions courantes, balance par composantes, 2007

(en % du PIB)

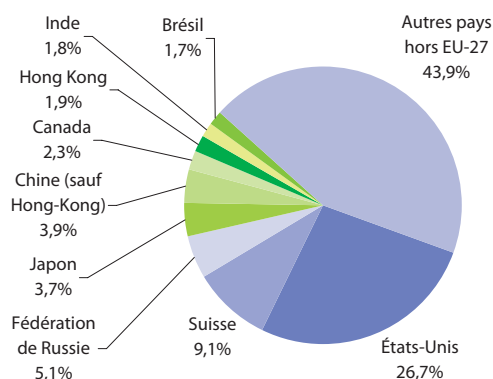
	Compte des transactions courantes				Transferts courants
		Biens	Services	Revenus	
EU-27	-0,6	-1,2	0,7	0,4	-0,5
Zone euro (1)	0,3	0,7	0,5	0,0	-0,9
Belgique	1,9	0,2	1,5	2,0	-1,7
Bulgarie	-21,5	-25,6	3,8	-1,0	1,0
République tchèque	-2,7	3,1	1,6	-7,2	-0,2
Danemark	1,1	-0,4	2,4	0,7	-1,6
Allemagne	7,6	8,4	-1,3	1,7	-1,3
Estonie	-17,7	-17,0	6,5	-7,2	0,0
Irlande	-5,0	12,3	-2,2	-14,5	-0,7
Grèce	:	:	:	:	:
Espagne	-10,1	-8,5	2,1	-3,0	-0,6
France	-1,2	-2,0	0,5	1,6	-1,2
Italie	-2,5	0,1	-0,4	-1,3	-0,9
Chypre	-9,6	-29,4	23,7	-3,8	0,0
Lettonie	-23,1	-24,6	3,5	-3,5	1,5
Lituanie	-13,6	-14,6	2,1	-4,3	2,9
Luxembourg	10,0	-9,4	53,7	-29,6	-4,7
Hongrie	-4,9	1,4	1,1	-7,7	0,3
Malte	-5,5	-16,6	14,8	-1,8	-1,8
Pays-Bas	6,5	6,8	0,3	1,1	-1,6
Autriche	3,2	0,5	4,5	-1,4	-0,4
Pologne	-3,7	-3,7	0,9	-3,0	2,0
Portugal	-9,8	-10,7	3,8	-4,5	1,6
Roumanie	-14,1	-14,6	0,2	-3,8	4,0
Slovénie	-4,8	-5,1	3,0	-2,1	-0,9
Slovaquie	-5,7	-1,5	0,7	-4,4	-0,5
Finlande	4,6	4,8	-0,1	0,6	-0,8
Suède	8,4	4,1	3,1	2,2	-1,1
Royaume-Uni	-4,2	-6,3	2,8	0,4	-1,0

(1) ZE-13 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tec00038, tec00039, tec00040, tec00041, tec00042 et tec00001)

Figure 2.30: Compte de transactions courantes, crédits par pays partenaires, EU-27, 2007 (1)

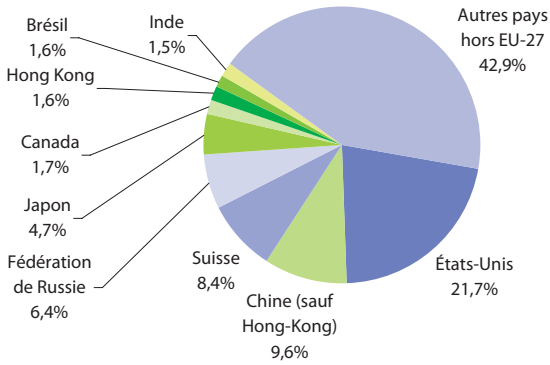
(en % du total des crédits)



(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (bop_q_eu)

Figure 2.31: Compte de transactions courantes, débits par pays partenaires, EU-27, 2007 (1)
(en % du total des débits)

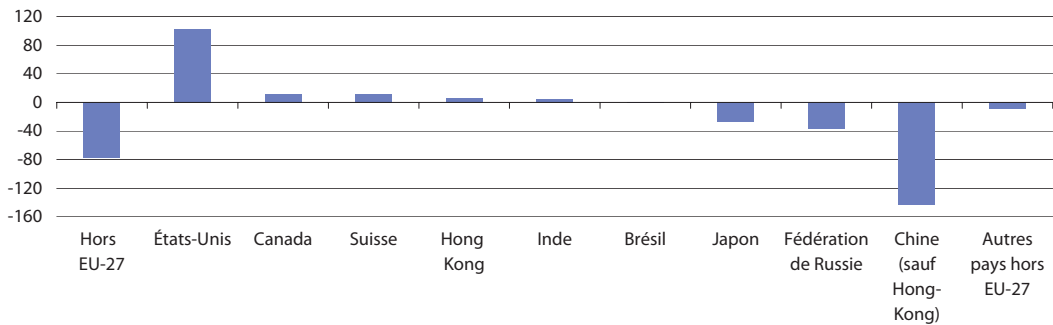


(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (bop_q_eu)

Figure 2.32: Balance courante avec certains partenaires sélectionnés, EU-27, 2007

(en milliards d'euros)



Source: Eurostat (bop_q_eu)



2.7 La balance des paiements - les investissements directs étrangers

Introduction

Dans un monde de plus en plus mondialisé, où les barrières politiques, économiques et technologiques disparaissent rapidement, la capacité d'un pays à participer à une activité mondiale est un indicateur important de sa performance et de sa compétitivité. Pour rester compétitives, les relations commerciales modernes vont bien au-delà des échanges traditionnels de biens et de services, comme en témoigne le recours croissant des entreprises aux concentrations, aux partenariats, aux coentreprises, aux accords de licence et aux autres formes de coopération.

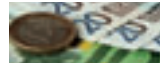
Le commerce extérieur peut être complété ou remplacé par la production (et souvent la distribution) des biens et des services dans des pays différents du pays d'origine de l'entreprise: cette approche, appelée «investissement direct étranger» (IDE), permet à l'entreprise concernée d'investir pour ouvrir une nouvelle usine/de nouveaux bureaux ou d'acquérir les actifs existants d'une entreprise étrangère. L'IDE est un mode d'investissement international par lequel une entité résidente d'une économie (l'investisseur direct) acquiert un intérêt durable (au moins 10 % des droits de vote) dans une entité opérant dans une économie différente. L'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise, ainsi qu'un degré d'influence important, de la part de l'investisseur, sur la gestion de l'entreprise.

Le commerce conventionnel est moins important pour les services que pour les biens et, malgré la croissance observée dans le commerce des services, la part du total du commerce intracommunautaire attribuée aux services a faiblement évolué ces dix dernières années. Cependant, les IDE augmentent plus rapidement dans le secteur des services que dans celui des biens, car les IDE dans les services ont crû à un rythme plus soutenu que le commerce conventionnel en matière de services. Ainsi, la part du total des flux et des volumes d'IDE consacrée aux services a progressé sensiblement, les services européens devenant de plus en plus internationaux.

Définitions et disponibilité des données

L'entreprise d'investissements directs se définit formellement comme une entreprise constituée ou non en société dans laquelle l'investisseur direct détient 10 % ou plus des parts ordinaires ou des actions avec droit de vote (entreprise constituée en société) ou une participation équivalente (entreprise non constituée en société).

Les **statistiques des IDE** dans l'UE offrent une présentation détaillée des flux et des stocks d'IDE, en montrant dans quels pays et dans quels secteurs investit un État membre donné. Eurostat collecte les données d'IDE concernant les mouvements trimestriels et annuels ainsi que les stocks en fin d'exercice. Les stocks d'IDE (actifs et passifs) sont pris en compte dans l'évaluation de la part des investissements internationaux d'une économie à la fin de l'exercice.



Les **flux et stocks sortants** d'IDE (ou IDE à l'étranger) reflètent l'investissement réalisé par des entités résidant dans l'économie déclarante, dans une entreprise affiliée située à l'étranger. Les **flux et stocks entrants** d'IDE illustrent l'investissement en provenance de l'étranger dans des entreprises résidant dans l'économie déclarante. Les flux d'IDE sont de nouveaux investissements réalisés au cours de la période de référence, tandis que les stocks fournissent des informations sur la situation, en termes de valeur, de tous les investissements précédents, à la fin de cette même période.

L'**intensité des flux d'IDE** peut être mesurée en calculant la moyenne de la valeur des flux entrants et des flux sortants sur une période de référence donnée, exprimée par rapport au PIB.

Le **compte d'opérations financières de la balance des paiements** (BDP) enregistre toutes les transactions financières. Il inclut les investissements directs étrangers, les investissements de portefeuille, les autres investissements ainsi que les flux d'avoirs de réserve. Il en existe deux types:

- la création d'actifs productifs par des étrangers (investissements entièrement nouveaux);
- l'achat d'actifs existants par des étrangers (acquisition, fusion, prise de contrôle, etc.).

Les IDE diffèrent des investissements de portefeuille dans la mesure où ils sont effectués dans le but de prendre le contrôle ou d'acquérir une participation active dans la gestion de l'entreprise et un intérêt durable dans celle-ci. Les investissements directs n'incluent pas seulement l'acquisition initiale du capital social, mais aussi les transactions en capital ultérieures entre l'investisseur étranger, l'entreprise nationale et les entreprises affiliées.

La convention de signe adoptée dans cette partie pour les données (flux et stocks) est la suivante: un investissement est toujours enregistré avec un signe positif et un désinvestissement avec un signe négatif.

Conclusions principales

Les flux d'IDE varient considérablement d'une année à l'autre, en partie en fonction des évolutions économiques. En effet, les flux d'IDE augmentent au cours des périodes de forte croissance, tandis que l'on observera plus probablement des désinvestissements lors des périodes de récession, les entreprises se concentrant alors sur leurs métiers principaux, sur leur marché national. Les flux d'IDE entrant dans l'EU-27 en provenance de pays extracommunautaires ont été évalués à 319 161 millions d'euros en 2007, soit près du double (augmentation de 90 %) de la somme enregistrée en 2006. Les flux d'IDE sortant de l'EU-27 vers des pays extracommunautaires ont été estimés, quant à eux, à 419 912 millions d'euros. Malgré la forte croissance des flux d'IDE entrants, l'EU-27 est restée un investisseur net à l'étranger, enregistrant en 2007 des sorties nettes de 100 751 millions d'euros (un léger recul seulement par rapport aux 106 074 millions d'euros de 2006).

Les stocks d'IDE montrent la valeur de tous les investissements précédents au terme de la période de référence. Les stocks d'IDE entrant dans l'EU-27 représentaient 17,7 % du PIB en 2006, tandis que les stocks d'IDE sortants étaient estimés à 23,2 % du PIB. Une observation plus détaillée par partenaire fait apparaître que les stocks d'IDE de l'EU-27 à l'étranger étaient largement concentrés en Amérique du Nord (39,9 % du total en 2006). L'Amérique du Nord était un partenaire encore plus important en termes de stocks d'IDE au sein de l'EU-27 puisqu'elle représentait 49,6 % de la totalité des IDE réalisés par les pays non membres. La part que représentent les



pays asiatiques dans les stocks d'IDE sortants a baissé, passant de 15,0 % à 13,6 %, tandis que les stocks d'IDE entrants en provenance de ces pays ont grimpé de 8,9 % en 2005 à 10,1 % en 2006.

Il convient d'observer que l'importance relativement élevée des IDE au Luxembourg doit être interprétée avec précaution car elle résulte principalement du rôle joué par les sociétés holding qui y sont basées.

Tableau 2.15: Investissements directs étrangers (1)

	Flux d'IDE en 2007 (en millions d'euros) (2)			Flux d'IDE en 2007 (en % du PIB) (3)			Stocks d'IDE en 2006 (en % du PIB) (4)		
	Entrants	Sortants	Flux sortants nets	Entrants	Sortants	nets	Entrants	Sortants	Actifs IDE nets
EU-27	319 161	419 912	100 751	2,6	3,4	0,8	17,7	23,2	-5,5
Zone euro (5)	197 880	334 048	314 260	:	:	:	:	:	:
Belgique	28 537	37 881	9 344	8,6	11,5	2,9	:	:	:
Bulgarie	6 101	191	-5 910	21,1	0,7	-20,4	63,2	0,9	62,3
République tchèque	6 710	979	-5 731	5,3	0,8	-4,5	54,2	3,0	51,2
Danemark	8 272	11 863	3 591	3,6	5,2	1,6	46,7	51,5	-4,8
Allemagne	37 205	122 325	85 120	1,5	5,0	3,5	24,5	33,5	-9,0
Estonie	1 815	1 123	-692	11,7	7,2	-4,5	72,7	20,7	52,0
Irlande	18 917	12 109	-6 808	10,2	6,5	-3,7	68,1	53,6	14,5
Grèce	1 399	3 894	2 495	0,6	1,7	1,1	14,7	8,0	6,7
Espagne	39 006	87 387	48 381	3,7	8,3	4,6	34,0	39,4	-5,4
France	109 487	159 306	49 819	5,8	8,4	2,6	35,3	49,1	-13,8
Italie	22 660	64 153	41 493	1,5	4,2	2,7	15,1	19,4	-4,3
Chypre	1 518	777	-741	9,7	5,0	-4,7	75,4	25,6	49,8
Lettonie	1 595	166	-1 429	8,0	0,8	-7,2	35,8	2,3	33,5
Lituanie	1 412	431	-981	5,0	1,5	-3,5	35,3	3,3	32,0
Luxembourg (6)	86 798	132 865	46 067	240,2	367,7	127,5	123,1	88,1	35,0
Hongrie	26 831	25 800	-1 031	26,5	25,5	-1,0	98,9	40,2	58,7
Malte	696	14	-682	12,9	0,3	-12,6	93,6	16,4	77,2
Pays-Bas (7)	72 653	22 768	-49 885	12,8	4,0	-8,8	70,6	101,1	-30,5
Autriche	22 605	23 154	549	8,3	8,5	0,2	24,1	22,7	1,4
Pologne	12 831	2 392	-10 439	4,2	0,8	-3,4	34,7	4,5	30,2
Portugal	4 115	4 542	427	2,5	2,8	0,3	37,3	25,1	12,2
Roumanie	7 256	-49	-7 305	6,0	0,0	-6,0	35,3	0,7	34,6
Slovénie	1 073	1 154	81	3,2	3,4	0,2	22,2	11,4	10,8
Slovaquie	2 157	150	-2 007	3,9	0,3	-3,6	65,7	2,1	63,6
Finlande	6 193	6 300	107	3,4	3,5	0,1	30,3	42,7	-12,4
Suède	13 728	26 831	13 103	4,1	8,1	4,0	49,4	59,8	-10,4
Royaume-Uni	135 670	165 416	29 746	6,7	8,2	1,5	44,9	57,2	-12,3
Croatie	2 714	164	-2 550	7,9	0,5	-7,4	60,6	5,3	55,3
Turquie	15 922	744	-15 178	3,8	0,2	-3,6	16,0	1,6	14,4
Suisse	20 945	55 684	34 739	6,8	18,0	11,2	53,5	127,1	-73,6
Japon	-5 181	40 035	45 216	-0,1	1,1	1,2	2,3	9,8	-7,5
États-Unis	139 689	172 518	32 829	1,3	1,6	0,3	12,9	17,2	-4,3

(1) EU-27, IDE auprès des partenaires hors EU-27; ZE-12: IDE auprès des partenaires hors ZE-12; tous les autres pays, IDE dans le reste du monde.

(2) Zone euro, Croatie, Turquie, Suisse, Japon et États-Unis, 2006.

(3) Croatie, Turquie, Suisse, Japon et États-Unis, 2006.

(4) Autriche, Portugal et Suède, 2005.

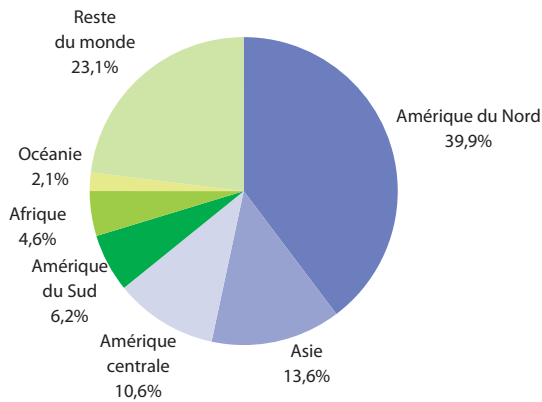
(5) ZE-12 au lieu de ZE-15.

(6) Entités à vocation spéciale exclues des stocks d'IDE.

(7) Sauf entités à vocation spéciale.

Source: Eurostat (tec00049, tec00053, tec00046 et tec00047), Banque du Japon, Bureau d'analyse économique

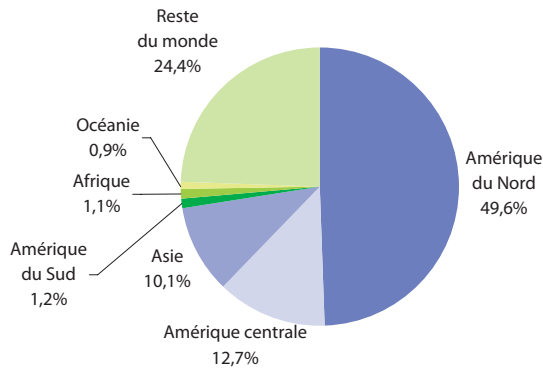
Figure 2.33: Stocks d'investissements directs étrangers de l'EU-27 à l'étranger, 2006 (1)
(en % des IDE hors EU-27)



(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (tec00094)

Figure 2.34: Stocks d'investissements directs étrangers dans l'EU-27, 2006
(en % des IDE hors EU-27)



Source: Eurostat (tec00095)



Tableau 2.16: Stocks d'investissements directs étrangers des pays partenaires sélectionnés, 2006 (1)
(en milliards d'euros)

	Sortants				Entrants				Actifs nets à l'étranger (2)			
	Total	EU-27	JP	US	Total	EU-27	JP	US	Total	EU-27	JP	US
EU-27	2 706	-	76	934	2 057	-	99	954	649	-	-24	-19
Zone euro (3)	3 074	-	70	613	2 615	-	72	631	459	-	-2	-18
Belgique	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Bulgarie	0	0	:	0	16	7	0	0	-16	-7	:	0
République tchèque	3	2	0	0	61	54	1	3	-58	-52	-1	-3
Danemark	113	69	1	12	103	74	0	8	10	-4	1	4
Allemagne	778	:	7	162	570	:	12	78	209	:	-5	84
Estonie	3	2	0	0	10	8	0	0	-7	-6	0	0
Irlande	94	63	:	11	119	91	3	9	-25	-29	:	2
Grèce	17	:	0	1	31	:	0	2	-14	:	0	-1
Espagne	387	235	2	27	334	249	2	56	53	-14	-1	-29
France	887	:	26	142	637	:	13	69	249	:	13	74
Italie	288	212	1	21	224	172	3	20	64	40	-2	1
Chypre	4	2	0	0	11	7	0	0	-7	-4	0	0
Lettonie	0	0	0	0	6	4	0	0	-5	-4	0	0
Lituanie	1	1	0	0	8	7	0	0	-8	-7	0	0
Luxembourg (4)	30	19	0	4	42	34	0	5	-12	-15	0	-1
Hongrie	36	13	0	5	89	40	1	2	-53	-27	-1	3
Malte	1	0	0	:	5	3	0	0	-4	-2	0	:
Pays-Bas (4)	546	337	2	72	381	223	9	73	164	114	-7	-1
Autriche (5)	55	39	0	2	59	41	1	7	-3	-2	-1	-5
Pologne	12	9	0	0	94	80	1	7	-82	-71	-1	-7
Portugal (5)	37	25	0	0	56	40	0	1	-18	-15	0	-1
Roumanie	1	0	0	0	34	30	0	1	-34	-29	0	-1
Slovénie	3	1	0	0	7	5	0	0	-3	-4	0	0
Slovaquie	1	1	0	0	29	27	0	1	-28	-26	0	-1
Finlande	71	56	0	5	51	46	0	1	21	10	0	4
Suède (5)	176	:	0	27	145	:	2	26	31	:	-1	1
Royaume-Uni	1 094	456	4	276	859	432	22	265	235	24	-18	11
Croatie	2	0	:	0	21	19	:	0	-19	-19	:	0
Turquie	7	4	0	0	67	49	1	4	-60	-45	-1	-4
Suisse	393	:	6	82	166	:	1	38	228	:	6	45
Japon	341	:	-	119	82	:	-	32	259	:	-	87
États-Unis	1 810	:	70	-	1 358	:	160	-	452	:	-91	-

(1) EU-27: stocks d'IDE auprès des partenaires hors EU-27; ZE-12: stocks d'IDE auprès des partenaires hors ZE-12; tous les autres pays: stocks d'IDE dans le reste du monde.

(2) Stocks sortants - stocks entrants.

(3) ZE-12 au lieu de ZE-15.

(4) Sauf entités à vocation spéciale.

(5) 2005.

Source: Eurostat (tec00052 et tec00051)



2.8 L'aide au développement

Introduction

Plus de la moitié des sommes dépensées dans le monde pour soutenir les pays en développement provient de l'UE et de ses États membres. Les objectifs de cette aide au développement, tels qu'ils ont été définis dans le «Consensus européen pour le développement» adopté en décembre 2005 par le Parlement européen, le Conseil et la Commission, consistent en particulier à réduire la pauvreté, à renforcer les valeurs démocratiques et à soutenir les stratégies et les actions nationales. L'objectif ultime de l'UE est de permettre aux personnes défavorisées du tiers monde de prendre en charge leur propre développement, en s'attaquant aux principales causes de leur vulnérabilité, à savoir l'accès à la nourriture, à une eau propre, à l'éducation, à la santé, à l'emploi, à la terre et aux services sociaux.

La stratégie de développement de l'UE se concentre sur l'aide technique et financière afin d'améliorer les infrastructures physiques et sociales de base ainsi que le potentiel de production des pays pauvres, y compris leurs capacités administratives et institutionnelles. Ce soutien peut potentiellement aider les pays du tiers monde à tirer parti des possibilités du commerce international et à attirer davantage d'investissements exogènes afin d'élargir leurs bases économiques.

Les activités de l'Union comprennent également la politique commerciale extérieure, utilisée comme un outil de pilotage du développement, au travers de l'ouverture des marchés. Depuis les années 1970, l'UE a réduit, voire supprimé, les droits de douanes et les quotas sur les importations en provenance des pays en développement. Cette politique a été

élargie en 2001 à la suppression totale des droits de douane sur l'ensemble des importations (à l'exception des armes) en provenance des 49 pays les moins avancés (PMA).

L'UE encourage l'auto-assistance et l'éradication de la pauvreté par le biais de politiques visant à soutenir le processus démocratique, développer les programmes sociaux, renforcer les cadres institutionnels et réaffirmer le respect des droits de l'homme, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes. En effet, tous les accords commerciaux et de coopération avec le tiers monde intègrent invariablement une clause relative aux droits de l'homme qui prévoit des sanctions automatiques et le gel ou l'annulation des aides en cas de manquement à ces droits.

Hormis l'aide au développement stratégique à long terme, l'UE joue également un rôle important lorsqu'il s'agit de soulager rapidement les souffrances humaines résultant d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit militaire. Les actions humanitaires de l'UE sont pilotées depuis 1992 à l'échelle mondiale par ECHO, le service d'aide humanitaire de la Commission européenne. ECHO considère que sa mission première est d'être aux côtés des victimes de catastrophes, en leur apportant les secours d'urgence tels que des tentes, des couvertures, de la nourriture, des médicaments, des systèmes de purification d'eau et des combustibles. Son budget annuel s'élevait en 2007 à environ 750 millions d'euros, dont un peu plus de la moitié (55 %) a été consacré aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Par le passé, ECHO a notamment mené des interventions dans le monde après le tsunami de décembre 2004



en Asie et après le passage du cyclone Katrina en août 2005. Les principales régions dans lesquelles une aide a été fournie en 2007 s'étendaient du Soudan et de la République démocratique du Congo en Afrique aux territoires palestiniens au Moyen-Orient, en passant par le nord du Caucase (en particulier la Tchétchénie), l'Afghanistan, l'Iran et le Pakistan en Asie. La plupart de ces aides communautaires se présente sous la forme de subventions non remboursables.

Définitions et disponibilité des données

L'**aide publique au développement** (APD) se compose de subventions ou de prêts accordés par les organismes officiels. Elle a pour objectif principal de promouvoir le développement et le bien-être économiques dans les pays bénéficiaires. Outre l'aide publique au développement, le **financement total** pour le développement désigne les versements nets, les autres apports d'organismes officiels et les flux privés. Les **autres apports d'organismes officiels** sont des opérations qui ne satisfont pas aux conditions d'éligibilité au titre de l'APD (ou des aides officielles), soit parce que le développement n'est pas leur objectif premier, soit parce que leur élément don est inférieur à 25 %.

Les **flux privés** englobent les crédits à l'exportation privés, les investissements directs et le financement des institutions multilatérales. Les investissements directs étrangers comprennent les investissements significatifs d'entreprises étrangères dans des infrastructures de production ou leurs prises de participation dans les entreprises nationales.

Les engagements comprennent les engagements bilatéraux et les engagements auprès des banques régionales. Les engagements bilatéraux désignent le montant total du transfert attendu, quel que soit le délai nécessaire à la réalisation effective des versements. Les **versements** correspondent à la mise à disposition de fonds ou à l'achat de biens ou services au profit d'un bénéficiaire. Ils enregistrent le transfert international réel des ressources financières, ou des biens ou services évalués au coût du donateur.

Conclusions principales

En 2006, les États membres de l'EU-15 ont versé près de 47 000 millions d'euros au titre des aides publiques au développement destinées aux pays CAD (Comité d'aide au développement), auxquels se sont ajoutés 75 000 millions d'euros sous forme de flux privés. Les pays CAD désignent les «pays et territoires en développement» de la partie I de la liste des bénéficiaires d'aide établie par l'OCDE.

Les Nations unies ont fixé depuis longtemps l'objectif d'atteindre un niveau d'aide égal à 0,7 % du revenu national brut (RNB) des donateurs. Si cet objectif de 0,7 % a été approuvé par les membres de l'UE et par de nombreux pays industrialisés, seuls le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suède l'ont atteint à ce jour. En mai 2005, les ministres européens ont accepté de fixer un objectif commun de 0,56 % du RNB pour 2010, en guise d'étape intermédiaire pour atteindre l'objectif de 0,7 % d'ici à 2015. L'engagement antérieur de parvenir à une moyenne de 0,39 % pour l'UE en 2006 a été respecté.

**Tableau 2.17:** Aide publique au développement

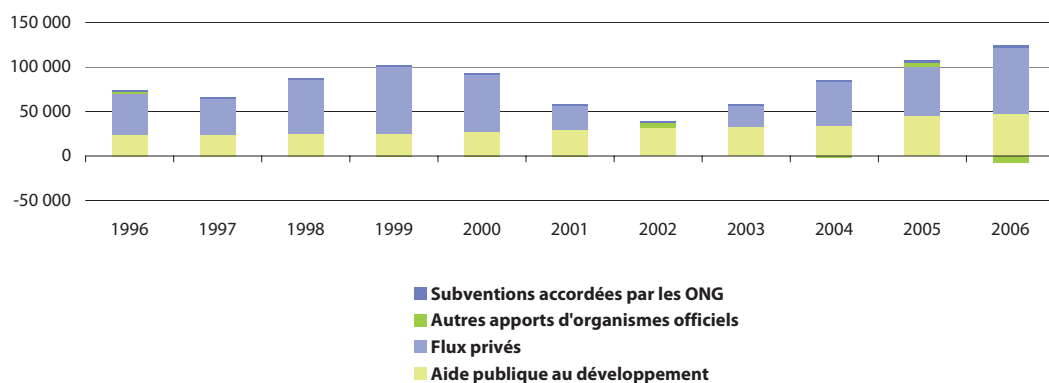
	Aide publique au développement (en % du revenu national brut)					Aide publique au développement par habitant (en euros)				
	2003	2004	2005	2006	2007	2002	2003	2004	2005	2006
Belgique	0,60	0,41	0,53	0,50	0,43	109,80	158,00	113,10	151,30	149,40
Bulgarie	:	:	:	0,00	0,06	:	:	:	:	:
République tchèque	0,11	0,11	0,11	0,12	0,11	4,70	7,80	8,50	10,60	12,50
Danemark	0,84	0,85	0,81	0,80	0,81	323,00	286,20	302,70	312,20	326,80
Allemagne	0,28	0,28	0,36	0,36	0,37	68,30	72,70	73,40	98,30	100,10
Estonie	:	:	:	0,09	0,12	:	:	:	:	:
Irlande	0,39	0,39	0,42	0,54	0,54	108,40	111,30	122,10	144,50	187,30
Grèce	0,21	0,16	0,17	0,17	0,16	26,60	29,00	23,30	27,80	30,30
Espagne	0,23	0,24	0,27	0,32	0,41	44,00	40,60	45,40	56,10	67,90
France	0,40	0,41	0,47	0,47	0,39	97,60	107,30	109,90	132,70	131,30
Italie	0,17	0,15	0,29	0,20	0,19	43,10	37,30	34,00	69,80	49,60
Chypre	:	0,03	0,09	0,15	0,12	:	:	:	:	:
Lettonie	:	0,06	0,07	0,06	0,06	:	:	:	:	:
Lituanie	:	0,04	0,06	0,08	0,11	:	:	:	:	:
Luxembourg	0,81	0,83	0,86	0,89	0,90	352,70	380,80	420,90	458,00	503,90
Hongrie	0,03	0,07	0,11	0,13	0,07	:	1,90	5,60	8,00	11,80
Malte	:	0,18	0,18	0,15	0,15	:	:	:	:	:
Pays-Bas	0,80	0,73	0,82	0,81	0,81	218,70	216,10	207,50	251,60	265,40
Autriche	0,20	0,23	0,52	0,47	0,49	68,50	55,40	66,90	153,70	144,10
Pologne	0,01	0,05	0,07	0,09	0,09	0,40	0,60	2,50	4,30	6,20
Portugal	0,22	0,63	0,21	0,21	0,19	33,00	27,30	80,20	29,30	30,50
Roumanie	:	:	:	0,00	0,07	:	:	:	:	:
Slovénie	:	0,10	0,10	0,12	0,12	:	:	:	:	:
Slovaquie	0,05	0,07	0,12	0,10	0,09	1,30	2,50	4,20	8,40	8,10
Finlande	0,35	0,37	0,46	0,40	0,40	93,80	94,80	104,30	137,80	125,10
Suède	0,79	0,78	0,94	1,02	0,93	238,00	236,30	242,90	298,60	346,80
Royaume-Uni	0,34	0,36	0,47	0,51	0,36	88,30	93,80	105,60	144,20	166,80
Turquie	0,04	0,11	0,17	0,18	:	1,10	0,80	3,80	6,70	:
Islande	0,17	0,18	0,18	0,27	0,25	46,50	53,90	58,50	73,80	105,50
Norvège	0,92	0,87	0,94	0,89	0,95	394,20	395,00	383,40	482,60	501,40
Suisse	0,39	0,41	0,44	0,39	0,37	135,60	156,90	168,80	190,60	174,90

Source: Eurostat (tsdgp100 et tsdgp520), OCDE (base de données CAD)



Figure 2.35: Financement total pour les pays en développement, EU-15

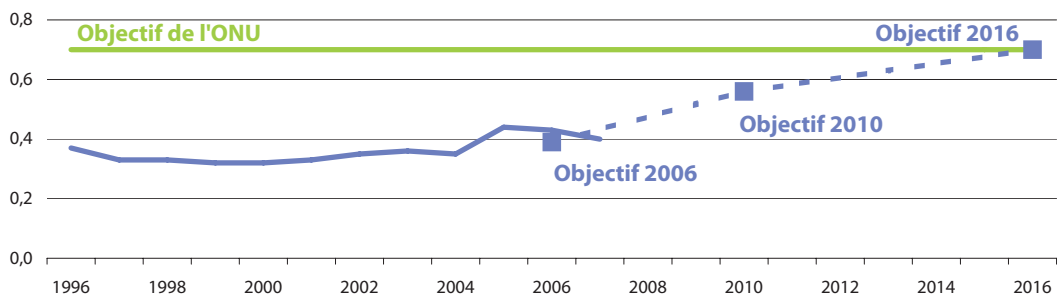
(en millions d'euros)



Source: Eurostat (tsdgp310), OCDE (base de données CAD)

Figure 2.36: Aide publique au développement, EU-15

(en % du RNB)



Source: Eurostat (tsdgp100), OCDE (base de données CAD)

